

Séance du jeudi 20 mai 2021 à 20 h 15

Halle des fêtes

Présidence: Monsieur Cédric Moullet

La pandémie du coronavirus a une fois encore obligé le Conseil communal à tenir la neuvième séance de l'année politique 2020-2021 et trente-et-unième de la législature 2016-2021, à la Halle des fêtes. A 20h15 précises, **l'Huissier Stéphane Wenger**, assisté de son collègue **Sébastien Mayor**, huissier suppléant, signale au **Président Cédric Moullet** qu'il est l'heure d'ouvrir la séance.

Il le fait en saluant très chaleureusement Monsieur le Syndic Eric Küng, Messieurs les Municipaux André Bersier, André Jomini, Julien Mora et Edouard Noverraz, ainsi que les Conseillères et Conseillers présents, les remerciant de consacrer leur soirée à cette séance du Conseil communal. Il adresse une bienvenue particulière aux représentants de la presse qui font l'honneur de leur présence et précise que seules les personnes inscrites au préalable ont pris place dans les rangs du public. Les personnes devant assister aux débats pour des raisons professionnelles sont admises.

Il implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée, souhaite un complet et prompt rétablissement aux personnes atteintes dans leur santé et présente la sympathie du Conseil aux personnes et aux familles touchées par le deuil.

De manière à prendre un minimum de risque sanitaire, **le Président** prie chacune et chacun de porter leur masque de protection durant toute la soirée et informe qu'il n'a aucune modification à apporter à l'ordre du jour.

L'appel fait constater la présence de 56 membres sur les 69 convoqués. 9 membres se sont excusés et 4 sont absents. Le quorum est donc atteint et les délibérations peuvent avoir lieu. La majorité est de 29 voix.

Point a : Présentation concernant le stationnement et la mobilité au centre-ville ainsi que l'avant-projet du parking de la Concorde par le Bureau Christe et Gygax ainsi que Chappuis Architectes SA, mandataires.

Le Président présente les intervenants à cette présentation, Monsieur Antoine Poltier du Bureau Christe et Gygax Ingénieurs Conseils SA, membre de la Direction, ingénieur en génie civil HES en urbanisme opérationnel et diplômé en transports ainsi que Monsieur Yvan Chappuis, du Bureau Chappuis Architectes SA, Directeur des bureaux de Fribourg et Payerne, architecte HES SIA.

Le Municipal André Bersier explique tout d'abord que cette présentation découle de la décision de la Municipalité, suite aux préoccupations des différents partis lors de la dernière campagne précédant les élections communales, de nommer des commissions d'études extraparlimentaires permettant d'avoir une synthèse sur différents projets de la commune. Il explique la décision provisoire de compenser partiellement, en 2019, la perte de places de stationnement suite à la réfection de la place du Marché par des places en épi à la rue de Lausanne. Le Municipal, qui mettra un terme à son mandat municipal au 30 juin prochain, juge qu'il est opportun de présenter aujourd'hui les études faites jusqu'ici en matière de circulation, de parcage, ainsi que le projet de parking souterrain à la place de la Concorde. Il détaille les objets de cette présentation découlant du travail de la commission extraparlimentaire, les démarches engagées depuis 2018 et la présentation du concept de mobilité et stationnement ainsi que de l'avant-projet du parking souterrain. Il livre une synthèse des réflexions de la commission extraparlimentaire en matière de trafic au centre-ville, à l'aménagement de zones piétonnes notamment, en veillant au maintien des commerces de proximité au centre-ville en facilitant son accessibilité, en organisant la mobilité douce, piétons et facilitation des transports publics. Mais aussi de repenser la politique de stationnement et sa tarification ainsi que la compensation des places de parc un pour un, si possible en souterrain, de développer des espaces verts et d'améliorer la signalisation des parkings.

Concernant le projet de parking de la Concorde, le Municipal rappelle que les études ont jusqu'ici été entièrement financées par le Groupe Orllati dont il détaille les étapes qui ont abouti à l'avant-projet. En 2018, concept de mobilité, trafic, stationnement et étude de faisabilité d'un avant-projet qui fut présenté à la CUAP (Commission d'urbanisme de Payerne). En 2019, sondages archéologiques, évaluation du risque (danger d'inondation), développement d'un avant-projet d'aménagement paysager à la place de la Concorde et présentation du projet à la SCEP (sous-commission des espaces publics). En 2020, vérification des aspects juridiques liés à la mise à disposition des espaces publics (DDP), pré-étude sur la rentabilité du parking, réflexion sur le mode de financement et partenariat public-privé. En 2021, étude en cours sur la nouvelle politique de stationnement avec tarification au centre-ville.

En préambule des présentations de **Messieurs Yvan Chappuis et Antoine Poltier**, ce dernier rappelle qu'un tel projet de parking souterrain à la place de la Concorde avait déjà été esquissé il y a une trentaine d'années par le bureau d'architectes payernois Willommet & Sartori, à compte d'auteurs, précisant que l'on parle aujourd'hui d'une chose qui n'est pas nouvelle. Les deux intervenant détaillent tour à tour le concept envisagé pour ce parking, apportant une vision plus globale pour les aménagements du centre-ville avec ce projet de modération de trafic dont la place de la Concorde est stratégique. Mobilité et accès ont été largement présentés ainsi que le calendrier fonctionnel pressenti. (*Annexe*).

Le Municipal André Bersier conclut en précisant que ce projet présuppose un changement total de la philosophie du centre-ville, avec un poumon vert au centre, améliorant de plus la qualité de vie dans le centre-ville, rue de Lausanne et Grand'Rue notamment.

Le Président Cédric Moullet remercie le Municipal ainsi que Messieurs Poltier et Chappuis de cette présentation et donne la parole à qui veut la prendre.

Preuve de l'intérêt de cette présentation, les questions furent aussi diverses que nombreuses de la part des Conseillères et Conseillers, la plupart séduits par les informations données.

Le Conseiller Marcel Savary se réjouit que l'on se préoccupe de la circulation au centre-ville. Il demande si la situation à la rue de la Gare, aux heures de pointe, notamment lors de la fermeture des barrières du passage à niveau de Glatigny, a été prise en compte. Si, en cas d'augmentation de la circulation sur cette artère, comment est envisagée une meilleure fluidité du trafic.

Le Municipal André Bersier précise que nombreux sont les usagers qui utilisent la Grand'Rue et la rue de Lausanne comme routes de transit et reconnaît la charge importante de la rue de la Gare. Il explique néanmoins que le concept élaboré pour le parking de la Concorde et ses 185 places de parc, permettra de modifier les habitudes de circulation et alléger le trafic puisque qu'il n'y aura plus d'accès à la place du Marché. Le bureau d'étude est convaincu qu'il n'y aurait que peu d'augmentation du trafic et que celui-ci sera mieux organisé.

Le Conseiller Sébastien Pedroli demande si on a déjà chiffré un coût prévisionnel pour la réalisation de ce parking.

Le Municipal André Bersier précise que la Municipalité avait un budget de Fr. 800'000.- inscrit dans le programme de législature pour la réfection de la place de la Concorde et qu'il n'a pas été utilisé. Il déclare qu'il sera du ressort des nouvelles autorités de savoir s'il est opportun ou non d'aller de l'avant avec ce projet, qui reste un projet d'intention, tout comme le planning. C'est le choix et la volonté politique de faire ce parking puis de s'attaquer à la rue de Lausanne ou de laisser tout ça de côté.

Concernant le planning, il y a encore beaucoup d'inconnues, avec des études complémentaires qui devront être menées, mise en conformité juridique de la zone, détermination de mise en place d'horodateurs et autres, notamment, rendant le planning présenté vraiment intentionnel.

Le Président Cédric Moullet rappelle que le planning intentionnel présenté prévoit un crédit de réalisation à fin 2022 pour un début de réalisation dès 2023.

Le Conseiller Stéphane Perey trouve l'idée de parking très bien mais se déclare surpris qu'il n'y ait pas de planning complet qui ait été établi au niveau de la mobilité englobant ce parking mais aussi la Grand'Rue et la rue de Lausanne par rapport à la densité du trafic dans ce centre-ville. Il est déçu de l'absence d'un concept global de mobilité englobant notamment parkings et zones piétonnes, citant l'exemple d'autres villes.

Le Municipal André Bersier relève qu'une telle démarche découle des réflexions de la Commission extraparlamentaire, précisant que le concept du parking de la Concorde répond à la préoccupation de compenser les places de parc enlevées du centre-ville afin de favoriser la mobilité douce. Ajoutant que la mise en œuvre d'un concept global nécessitera de donner mandat à un bureau d'urbanisme, appelé à donner des options, qui débouchera sur les études à mener pour les rues de Lausanne et Grand'Rue.

Le Conseiller Stéphane Perey répète qu'il aurait souhaité la présentation d'un concept global qui intégrerait toutes ces réflexions et options afin d'obtenir l'approbation de la population payernoise, évitant un saucissonnage de projets et d'études étalés dans le temps au lieu de les intégrer à la base.

Le Municipal André Jomini rappelle que le Conseil communal avait demandé à la Municipalité d'établir un plan de mobilité. Un préavis municipal traitant de ce plan de mobilité sera présenté au Conseil cet automne.

Le Conseiller Roland Bucher précise qu'aucun chiffre de coût global de ce projet n'a été annoncé. Il demande ce que cela représente comme coût, notamment à l'évocation d'un partenariat public-privé et ce que cela va imputer en gros au niveau de la collectivité.

Le Municipal André Bersier précise que le projet de requalification du centre-ville a été présenté à la Municipalité et débouchera sur un préavis. Restera au Conseil communal à se déterminer s'il veut une tarification du parcage en surface et pas de parking souterrain. Le projet présenté est un outil supplémentaire pour ranger les voitures. Le Municipal se refuse à parler de chiffres parce que le parking, qui sera englobé dans le plan de mobilité évoqué par le Municipal Jomini et dévoilé par voie de préavis. Il est donc prématuré de parler de planning et de tarification, qui découleront de la décision de faire un parking souterrain ou d'installer des horodateurs au centre-ville. Cette dernière option rapportera directement à la commune mais rendra difficile la compensation éventuelle de la perte de places de parc, si le modèle de circulation venait à être changé.

Le Conseiller Sébastien Pedroli souhaite savoir quel est le coût de construction d'un tel parking.

Monsieur Yvan Chappuis précise que le coût est aujourd'hui bien difficile à chiffrer, avec trop de questions encore en suspens, notamment qui sera le futur propriétaire du parking. Il cite pour exemple ce qui s'est fait à Fribourg pour le parking Manor. La ville de Fribourg a mis à disposition le terrain (DDP) et ce sont les Frères Maus du Groupe Manor qui en ont assumé le coût de construction et l'exploitation. Aujourd'hui, depuis trente ans, ce parking est le plus rentable de Fribourg et peut-être même de tout le canton.

Le Conseiller Yves Diserens se félicite du concept de cet avant-projet qui est ambitieux, avec pas mal de qualités et déclare être prêt à le soutenir. Il souhaite savoir quelle est l'articulation entre public et privé, sachant que les études préliminaires ont été financées par un groupe privé et demande pourquoi ce n'est pas la commune qui a pris la main sur cette phase d'étude et d'avant-projet afin d'en conserver la maîtrise totale alors que maintenant, à ce stade-là, on a fait intervenir le privé pour financer ce genre de réflexion.

Le Municipal André Bersier explique que c'est le Groupe Orllati qui a proposé de financer cette étude, sans aller plus loin que ce qui est présenté aujourd'hui. Le Groupe Orllati sachant que la suite dépendra des marchés publics, car, pour aller plus loin, il faudra obtenir un crédit d'étude permettant d'en établir le prix. L'enveloppe d'un certain montant qui sera soumis aux marchés publics. Le Municipal relève que le Groupe Orllati a été bien gentil de travailler jusqu'à ce niveau sans mettre de cautèle, affirmant que si ce projet ne se réalisait pas ou que

si les critères des marchés publics feraient que le mandat ne pourra lui être attribué, il laisserait tomber son étude.

Le Conseiller Xavier Prudhomme demande si les sondages et relevés sont publics et pourraient être mis à la connaissance du Conseil.

Le Municipal André Bersier relève que ces documents appartiennent au Groupe Orllati, précisant que si une étude de faisabilité de construction de ce parking est entreprise, certainement que, selon sa déclaration d'intention, il les mettra à disposition, sondages et études des architectes notamment et il s'agira alors d'établir avec eux une convention à ce sujet, leur garantissant de pouvoir accéder aux marchés publics. Le Municipal précise que, si le Groupe Orllati venait à demander le prix de ces études, ils ne pourraient plus participer aux marchés publics.

Le Conseiller Nicola Donadello, membre de la commission extraparlamentaire, relève que c'est le moment pour Payerne que le Parlement donne l'impulsion en se déterminant si l'on veut ou non aller de l'avant avec ce projet. Il souhaite que le Conseil communal donne mandat à la Municipalité d'aller de l'avant. Il lance un plaidoyer pour ce projet envers celles et ceux qui seront là lors de la prochaine législature, les invitant à imaginer le futur de Payerne, relevant que l'on fait aujourd'hui miroiter quelque chose d'extraordinaire, qui semble séduire bon nombre de personnes. Il sera donc nécessaire d'aller plus loin et le Conseiller Donadello en appelle de ses vœux pour que ce projet se réalise.

La Conseillère Diana Cruz abonde dans le sens de son préopinant et remercie de cette présentation, relevant qu'il sera important d'aller de l'avant avec cette solution qui sera favorable aux commerçants payernois.

Le Conseiller Roland Bucher, constate que cette présentation a été générée par la Municipalité actuelle qui a lancé le processus ou en tous cas y adhère. Il souhaite entendre le Syndic à ce sujet.

Le Syndic Eric Küng affirme que oui, la Municipalité est derrière ce projet, relevant que cela fait longtemps que l'on parle de ce parking et de circulation dans Payerne et que cela doit être fait conjointement. Il est important, dit-il, que si l'on parle de parking, de parler aussi de mobilité et de verdure dans la ville de Payerne et qu'avec tous ces éléments mis ensemble, il sera possible de résoudre peut-être une partie du problème. Il ajoute qu'il est aussi important de parler de mobilité douce afin que les gens puissent venir en ville, pas seulement en voiture mais aussi en vélo ou en bus afin d'éviter des voitures au centre-ville. Le Syndic précise que si la Municipalité est derrière ce projet, elle attend aussi le ressenti de Conseil communal qui jugera que c'est un bon projet et qu'il faut aller de l'avant.

La Conseillère Delphine Morisset, d'accord avec le projet présenté, attend de la Municipalité la présentation d'un projet d'ensemble, arguant que notre ville est aujourd'hui une artère de transit par la ville et en explique pourquoi, notamment par le manque de routes de contournement obligeant les Payernois à transiter par la ville pour aller ailleurs. Elle estime qu'il faut voir aujourd'hui le centre et pas uniquement le super centre et que le projet de

mobilité qui sera présenté probablement cet été devra comporter tous les éléments, soit ce projet mais aussi la mobilité douce.

Le Syndic Eric Küng part du principe que l'on ne peut pas étudier les parkings sans tout ce qui va avec et juge logique de présenter d'autres opportunités et d'autres solutions à la mobilité de Payerne pour les automobilistes qui arrivent ou qui ne font que traverser la ville.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** remercie Messieurs Antoine Poltier et Yvan Chappuis de leur excellente présentation et le Municipal André Bersier pour ses explications.

Point b : Mise en discussion du procès-verbal de la séance du 31 mars 2021

Chacun ayant reçu une copie de ce procès-verbal, il n'est pas procédé à sa lecture. Aucune modification n'étant demandée, ce procès-verbal, conformément à l'alinéa 2 de l'article 67 du Règlement du Conseil communal, est adopté d'office. **Le Président** adresse ses vifs remerciements au secrétaire René Cusin pour sa précieuse collaboration et pour la qualité de son travail.

Point c: Correspondance

Un seul courrier est parvenu au Bureau du Conseil communal, daté du 20 avril 2021. Il émane de Monsieur Pierre-Alain Pantet qui annonce sa démission du Conseil communal de Payerne et de la Commission des finances, pour fin avril 2021, pour raisons de santé. **Le Président** en donne lecture. (*Annexe 2*)

Point d: Communications de la Municipalité

Deux communications municipales ont été adressées au Conseil avec la convocation à la présente séance.

Le Président n'en donne pas lecture, se contentant de n'en citer que les titres, invitant chacune et chacun à intervenir, cas échéant.

Le Municipal Julien Mora donne une communication à propos du groupe de travail extraparlamentaire sur le Marché de Noël. Après le coup de frein donné par la pandémie en 2020, trois séances ont eu lieu en 2021 pour arriver aux conclusions et décisions suivantes: un Marché de Noël à taille humaine sera organisé sur le site historique du jeudi 9 au dimanche 12 décembre 2021, entre 17h et 22h les jeudi et vendredi, de 10h à 22h le samedi et de 10 à

18h le dimanche. Il précise que ces dates n'entrent pas en collision avec des événements identiques à Avenches et à Estavayer-le-Lac et que l'organisation de ce marché sera en mains de la Société de Développement, soutenue par la commune, en termes de personnel, de matériel, infrastructures et finances. Un budget sera présenté au Conseil communal d'ici cet automne. Dix chalets d'occasion ont été achetés à la ville de Bulle. Il ajoute que le comité de la SIC, qui a fait partir du groupe de travail, a décidé d'adapter ses ouvertures nocturnes aux dates du marché les vendredi et samedi notamment. Il se fait le porte-parole de la Municipalité pour remercier les membres du groupe de travail de leur participation et les excellentes idées amenées et se réjouit de cette nouvelle animation pour notre ville, en espérant que la situation sanitaire le permettra cet hiver.

Deuxième information du **Municipal Julien Mora** concernant la place du Marché, revenant sur l'annonce faite lors du dernier Conseil de pouvoir rouvrir la terrasse du Café du Marché les samedis, tenu par des sociétés locales, offrant une animation supplémentaire. Selon décision de la Police cantonale du commerce, cette démarche n'est pas possible en raison de la situation et des règles en vigueur. Le Café du Marché réouvrira donc le 30 juin prochain, comme prévu.

Le Conseiller Roland Bucher s'attendait, suite à l'information de la Municipalité lors de la dernière séance (page 345 du PV), disant qu'elle a décidé de faire toute la lumière sur les faits et les propos tenus et en tirera les conclusions nécessaires, à voir une communication de la Municipalité à ce sujet. Il demande si la Municipalité va aller de l'avant et ce qui a été décidé à ce niveau.

Le Syndic Eric Küng précise que, suite aux attaques dont le Municipal Julien Mora a été l'objet sur les réseaux sociaux et qui l'ont fortement touché, la Municipalité a souhaité éclaircir la situation et c'est inscrite dans un rôle d'écoute et de médiation. A ce jour, le processus suit son cours et toutes les personnes concernées n'ont pas encore pu s'expliquer et en discuter. Un dernier rendez-vous aura lieu très bientôt. Renseignements pris auprès de la Préfecture et du juriste du canton, il ressort que la Municipalité n'a pas les compétences ni le pouvoir d'infliger des sanctions ni d'interdire quoi que ce soit. La volonté de la Municipalité est de rencontrer les personnes, de les écouter et de discuter des raisons de leurs propos et de leur ressenti, le but étant de trouver, par la discussion, des solutions pour retrouver un climat plus serein.

Le Municipal André Jomini donne quelques communications au sujet de la vigne. Les quatre Chasselas qui ont été présentés au label Terravin ont tous obtenu le label d'Or et que le Bertholod est qualifié pour la label de Platine. Ce qui vaut des félicitations à notre caviste. Ces vins pourront être dégustés les 4, 5 et 6 juin à l'occasion des caves ouvertes, qui se tiendront cette année sans restauration vu les conditions sanitaires.

Le Conseiller Lionel Voinçon demande que seules les conclusions des rapports de commissions ne soient lues, afin de gagner du temps.

Une seule personne s'opposant à cette manière de faire, il sera procédé ainsi et **le Président** peut passer à l'ordre du jour proprement dit.

Ordre du jour

Point 1: Préavis 05/2021 – Place de jeux publique-privée de la Fondation Verdeil – Participation financière

Le Président Cédric Moullet appelle et passe la parole au **Conseiller Philippe Savary**, président rapporteur de la commission ad hoc, pour la lecture de son rapport.

Le Président remercie le Conseiller Savary pour cette lecture et ouvre immédiatement la discussion sur cet objet.

Le Conseiller Daniel Sauterel demande si, par le biais de ce préavis, on parle d'un crédit ou d'un don.

Le rapporteur **Philippe Savary** précise que, tel que présenté dans le préavis, il s'agit d'un crédit. S'ensuit un échange entre **les Conseillers Sauterel et Savary** sur la terminologie relative au montant évoqué de Fr. 65'000.-, le Conseiller Sauterel considérant celui-ci comme un don en faveur de la construction de cette place de jeu par la Fondation Verdeil, ce qu'admet le Conseiller Savary, précisant que, pour les comptes communaux, c'est un crédit à amortir sur cinq ans. Le Conseiller Sauterel le comprend bien mais estime que c'est un don à la Fondation Verdeil, dont l'amortissement sera assumé par les deniers publics. Ils arrivent à la conclusion que c'est un don induisant une opération comptable pour la conformité des comptes communaux.

Le Municipal André Bersier précise que c'est effectivement une participation communale au coût de cette place de jeux.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** fait procéder au vote.

Le préavis No 05/2021 est accepté à l'unanimité.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

Vu le préavis n° 05/2021 de la Municipalité du 31 mars 2021;

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

Article 1: d'autoriser un crédit de Fr. 65'000.- TTC en vue de la construction d'une place de jeux publique-privée réalisée par la Fondation de Verdeil;

Article 2: d'autoriser la Municipalité à financer ce montant de Fr. 65'000.- TTC par les fonds disponibles en trésorerie;

Article 3: d'autoriser la Municipalité à porter au compte de fonctionnement le montant de Fr. 65'000.- TTC et de l'amortir sur cinq ans.

Le Président remercie la Commission ad hoc et son président rapporteur pour leur travail.

Point 2: Préavis 06/2021 – Réaménagement des rues du Favez, de la Vignette et du passage de la Blancherie, découlant de l'extension du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB)

Le Président appelle et passe la parole à la **Conseillère Diana Cruz**, présidente rapporteuse de la commission ad hoc et au **Conseiller Nicolas Schmid**, rapporteur de la commission des finances pour la lecture des conclusions de leur rapport respectif.

Le Président remercie la Conseillère Picinali et le Conseiller Schmid pour leur lecture des conclusions de leur rapport et ouvre immédiatement la discussion sur cet objet.

Le Conseiller Jean-Marc Chatelanat, concerné par ce préavis, demande à pouvoir se récuser. Ce qui lui est accordé.

Le Conseiller Yves Diserens, impliqué professionnellement dans ce préavis, demande également à pouvoir se récuser. Ce qui lui est accordé.

La Conseillère Léa Bucher, partie prenante de ce préavis, étant membre de la commission ad hoc, relève la difficulté de prendre une décision sur celui-ci sans avoir reçu d'information sur la norme dont il est question. Néanmoins, la position de Monsieur Monney, chef de service lui paraît pertinente dans le traitement de cette fameuse norme VSS 640 070, sur laquelle tout repose. Citons ici quelques arguments développés par la Conseillère Bucher: *«Selon la commune, cette norme ne permettrait pas la plantation d'arbres sur ce tronçon. Selon Monsieur Sartori, oui. Mais alors qui a raison?»*

Pour le savoir, je me suis personnellement penchée sur cette norme qui, certes, laisse une marge d'interprétation, mais qui demande également, me semble-t-il, un peu de bonne volonté. En effet, on nous dit dans le préavis que le trottoir doit avoir une largeur de 3 mètres, alors que la norme stipule à l'article 17.2: largeur de la surface piétonne et de l'espace supplémentaire peut être de 2,5 mètres pour être jugée confortable, suffisante pour un tronçon avec fréquentation piétonne moyenne et des pointes de fréquentation élevée.

Il me semble qu'ici un trottoir de 2,5 mètres aux abords des arbres, au lieu de trois sur le reste du tronçon est largement faisable. Car, même si on attend des flux d'étudiants, ceux-ci seront, comme le stipule la norme, irréguliers. De plus, l'argumentation de ce flux d'étudiants ne me paraît, en tant qu'ancienne élève du GYB, pas acceptable. Tout d'abord parce que les élèves

sont divisés en plusieurs groupes horaires. Ils n'arrivent donc pas tous à 7h et ne repartent pas tous à 17h.

Deuxièmement, il va de soi que les élèves choisiront toujours le chemin le plus court. Ceux qui auront classe dans le nouveau bâtiment opteront pour le passage par la Vignette. Par ailleurs, ceux ayant cours dans le bâtiment actuel, vont, à coup sûr, toujours emprunter le chemin qu'ils utilisent actuellement, soit la montée de la Riollaz puis des Invuardes. Cette logique est d'ailleurs inscrite dans la norme, à l'article 16.2, motifs de déplacement.

Enfin, malgré un seul chemin utilisé actuellement, je n'ai jamais croisé de wagon d'étudiants dans la montée du GYB et il ne me semble pas que le nombre d'élèves va exploser d'une année à l'autre. Et, comme déjà dit, même si des flux irréguliers apparaîtront (car les gymnasiens ne vont pas monter-descendre la Vignette toute la journée, un trottoir de 2,5 mètres est toujours aux normes. Les trottoirs de 3 mètres proposés comme norme de sécurité sont, selon la norme, établis pour des gabarits élargis, qui ne représente pas notre public-cible.

Pour toutes les raisons évoquées, selon moi, la véritable question n'est donc pas: «cette norme permet-elle de mettre des arbres sur ce tronçon?» car oui, elle le permet. Mais bien: «voulons-nous mettre des arbres ou non?»

Je suis bien consciente que de ne pas lever l'opposition de Monsieur Sartori retarderait les travaux. Après plusieurs préavis, quasi tous précipités, je ne veux malheureusement plus accepter ce genre de pression. Je n'y vois dans ce cas, plus la nécessité de solliciter des commissions. D'autant plus que les gymnasiens et gymnasiennes possèdent déjà l'actuel accès au GYB si les travaux ne sont pas prêts d'ici la rentrée, ce que je pense, sera de toute façon le cas, opposition ou pas, vu que c'est dans trois mois déjà.

C'est pourquoi je vous demande d'accepter l'amendement du premier l'article, comme demandé par la commission, mais aussi, surtout, chers Municipaux, si celui-ci est amendé, de l'interpréter avec bonne foi.

Elle conclut en déclarant qu'un arbre n'est, selon ses informations, pas un obstacle à proprement parler.

Le Municipal André Jomini remercie la Conseillère Bucher d'avoir étudié cet objet et relayé des arguments dont certains peuvent être contredits par le Municipal Jomini, citant les articles de loi qui ont permis d'argumenter la proposition municipale. Il précise que ce trajet sera utilisé quotidiennement par environ 1'500 élèves à l'horizon 2025, relevant l'impossibilité d'y planter des arbres ou ériger d'autres obstacles, en raison notamment des contraintes techniques de plantation. Consulté, le Canton trouve inconcevable de planter des arbres sur ce tronçon-là. Il évoque également une possible suppression de subvention suivant la décision prise. Le répondant vaudois du chantier de l'extension du GYB conseillerait aux Conseillers communaux d'aller voir le flot des élèves débouchant du passage sous-voies à 7h45 et trouve qu'il serait criminel, au niveau sécuritaire, de planter des arbres sur le trottoir de la Vignette. Il demande au Conseil d'accepter la levée de l'opposition et de refuser l'amendement de la commission ad hoc.

La Conseillère Léa Bucher répète que les horaires des gymnasiens ne sont pas tous identiques (cela dépend du bâtiment dans lequel ils auront cours) 5et qu'ils ne se rendent pas tous à la même heure au GYB. Elle ajoute que l'on ne peut pas présumer de l'itinéraire que les élèves emprunteront, conservant peut-être le chemin par la rue de la Riollaz puis des Invuardes qu'ils ont l'habitude d'emprunter. Elle cite une norme sur les motifs de déplacement et répète aussi qu'elle n'a pas l'impression que le nombre d'utilisateurs va exploser d'une année à l'autre.

Le Municipal Julien Mora, membre de la commission de construction du GYB depuis 2016, explique que toute cette étude et ce chemin ne tombent pas de nulle part. La mobilité piétonne ayant été étudiée en 2018, il s'avère que le trajet le plus court ne sera pas le même qu'avec l'entrée actuelle, donnant quelques chiffres de distance par rapport à la gare. Il relève qu'actuellement, pour gagner 30 mètres, les étudiants empruntent un chemin qui n'est pas du tout adapté à ce flux, alors même que des panneaux ont été installés et que des agents de la sécurité publique sont postés là lors de chaque rentrée scolaire. Le Municipal explique que le chemin le plus rapide et le plus simple sera bien celui empruntant les rues du Favez et de la Vignette, avec un dénivelé plus faible. Cette étude a clairement démontré que les élèves passeront par la rue de la Vignette, même si ces aménagements ne sont pas réalisés, au mépris du risque de marcher sur la rue de la Vignette si le trottoir n'est pas réaménagé. La situation actuelle démontre que les gens se déplacent à quatre voire cinq côte à côte, indifférents à la circulation. Si une nouvelle mise à l'enquête doit être faite, le Municipal Mora craint que d'autres opposants se manifestent du côté du quartier de Florissant puisque ils avaient été informés de la situation de la nouvelle entrée côté Vignette, où se trouveront les casiers des élèves les obligeant à utiliser cet accès-là aux salles de classe.

La Conseillère Léa Bucher émet un doute que les élèves ne prennent plus le chemin par Florissant puisque les entrées actuelles du GYB ne seront pas fermées.

Le Conseiller Roland Bucher reconnaît que le flux des jeunes piétons est imprévisible et ingérable. Il pense que la rue de la Vignette présente plus de danger à cause de la densité du trafic. Il relève toutefois que, expérience quotidienne vécue, que c'est toute la largeur de la montée de la rue des Inuardes qui est occupée aux heures d'arrivée des étudiants et que, certes, cette rue est peu fréquentée. Il est sceptique quant à la démarche de réduire le chemin piétonnier, relevant que l'option Vignette est beaucoup plus problématique au vu du trafic important.

Le Conseiller Bucher est préoccupé par l'aspect lié à la réfection de la rue du Favez. Il souhaite connaître le coût des travaux de revêtement bitumineux envisagés et s'étonne que l'on entreprenne ces travaux aujourd'hui au vu de la mise à l'enquête de nouvelles constructions avec accès sur la rue du Favez, induisant un trafic de camions et de matériel de chantier. Il ne trouve pas très opportun d'entreprendre ces travaux sur la rue du Favez qui pourraient être reportés dans un deuxième temps.

Le Municipal André Jomini relève que la rue du Favez n'est pas prévue dans cette première étape, puisque l'étude de mobilité à venir dira la manière d'aménager la rue du Favez, précisant que dans cette première étape, il n'y aura aucun frais sur cette rue.

Le Conseiller Roland Bucher ne comprend dès lors pas pourquoi cette réfection de la rue du Favez fait partie du préavis qui est discuté.

Le Municipal André Jomini précise qu'aujourd'hui il est discuté de l'étape 1 et que la rue du Favez n'est pas touchée. C'est prévu pour la suite mais pas dans cette première étape.

Le Conseiller Roland Bucher réitère son étonnement de voir apparaître la réfection de la rue du Favez dans le présent préavis alors que rien n'est prévu aujourd'hui.

Le Municipal André Jomini justifie cette mention des travaux à la rue du Favez qui a été inscrite à titre d'information afin d'éviter que l'on se pose la question de savoir comment la liaison Gare-Vignette sera possible. Et il martèle qu'aucun travaux ne sera effectué dans cette première étape à la rue du Favez.

Le Conseiller Jean-Jacques Guisolan, suite aux explications données, aimerait comprendre pourquoi le réaménagement de la rue du Favez apparaît dans l'intitulé du préavis et ne comprend pas ce que cette mention a à faire dans ce titre et dans ce préavis.

Le Conseiller Stéphane Perey revient sur l'échange d'arguments entre la Conseillère Bucher et le Municipal Jomini. Il n'est pas d'accord avec les propos du Municipal concernant l'impact des arbres, citant un exemple d'une rue de Fribourg, arborisée, avec un impact très faible des arbres qui prennent peu de place et ne gênent pas la circulation.

Le Municipal André Jomini aimerait savoir si la rue précitée connaît la même densité que connaîtra le chemin menant au Gymnase aux heures de pointe. Il profite de relever que, en cas de demande impérative de planter des arbres à la Vignette, générera toutes sortes de problèmes liés aux infrastructures souterraines que sont les conduites d'eau, d'électricité ou autres.

Le Conseiller Sébastien Pedroli, suite aux interventions de la Conseillère Bucher et du Conseiller Perey abonde dans leur sens, estimant que ce ne sont pas cinq ou six arbres qui vont changer grand-chose. Il propose d'accepter l'amendement qui permettra à la commune de planter des arbres.

Le Municipal Julien Mora précise, par rapport à la mention de la rue du Favez que la photo publiée en page 4 du préavis fait partie de l'étude de mobilité mentionnée, faite dans le cadre de l'extension du GYB en 2018, englobant tout le secteur A à E, Favez-Vignette-Blancherie, ceci dans le cadre de l'obtention de subventions à hauteur de Fr. 350'000.-. Il relève que, en effet, la mention de la rue du Favez n'aurait pas dû apparaître dans l'intitulé du préavis. Concernant les arbres, si leur implantation sur le trottoir de la Vignette pose problème, la commission de construction du GYB est disposée à les mettre sur l'espace paysager du gymnase entre ce dernier et la ferme de la Blancherie. Le Municipal Mora reconnaît que sur le trottoir de la Vignette, ces arbres seront réellement des obstacles gênant le flux des piétons. Il propose au Conseil de refuser l'amendement et d'accepter les conclusions municipales telles quelles.

Le Conseiller Daniel Sauterel relève une problématique qui n'a certainement pas été pensée lors des études, soit, avec la plantation d'arbres, celle d'empêcher les automobilistes tentés de faire de la dépose-seconde, qui peut durer, de leur étudiant (qui, même à 18 ans, a encore besoin d'être conduit à l'école, précise-t-il), estimant que c'est bien cela qui va arriver. Le Conseiller Sauterel revient sur les travaux à la rue Favez lors des constructions de nouveaux immeubles dans le secteur, se demandant alors où l'on fera passer les étudiants. Enfin, il met en doute la crédibilité des chiffres énoncés par certains experts.

Le Municipal Julien Mora est sceptique que de la dépose-minute sur la Vignette se fasse puisque dans le parking devant la nouvelle entrée du GYB des places de dépose-minute seront créées, précisant que le parking actuel sera exclusivement réservé au corps enseignant. Il

relève que, n'en déplaise au Conseiller Sauterel, il y a énormément de jeunes qui se font amener en dépose-minute, même s'ils ont entre 18 et 20 ans et qu'aujourd'hui, nombre de parents passent outre à l'interdiction d'accès au parking pour aller déposer leur jeune au pied du bâtiment.

Le Conseiller Xavier Prudhomme déclare militer pour qu'il y ait des arbres qui sont des puits de CO₂ et de carbone, favorisant la lutte contre le réchauffement climatique. Cette démarche découle d'un acte citoyen. Il va donc se prononcer en faveur de l'article 1 amendé par la commission ad hoc. Bien que la campagne électorale du mois de mars soit bien loin, il relève que la plupart des partis représentés ici ont milité pour plus de verdure dans la commune avec pour corollaire la plantation de plus d'arbres. Il rappelle aussi que le Conseil communal a accepté, au mois de mars, la motion Piller qui vise la neutralité carbone à l'horizon 2050, impliquant l'augmentation indispensable du nombre d'arbres, estimant que ceux demandés à la Vignette ne doivent pas poser un énorme problème. Il affirme accorder sa confiance à la Conseillère Bucher, vu son âge et son expérience, qui affirme que cela ne doit pas générer un problème de sécurité pour cheminer aux heures de pointe. Il répète son soutien au vote de l'article 1 amendé.

Le Municipal André Jomini aimerait préciser que la Municipalité n'est pas contre les arbres mais est favorable d'en mettre où c'est possible. Il rappelle qu'il existe une norme qui dit que l'on ne doit pas entraver la visibilité, notamment où il y a des habitations et des sorties, rappelant certaines contraintes qui empêchent de mettre des arbres en milieu urbain, affirmant que si, dans le cas présent, il aurait été possible de mettre des arbres, ils auraient été mis. Le Municipal détaille les actions entreprises dans ce sens depuis 2005, prouvant la bonne volonté de la Municipalité, dans le respect des lois et des normes existantes.

Le Municipal Julien Mora ne veut pas tout refaire l'argumentaire de son collègue Jomini mais répète que même si l'on doit impérativement planter six arbres à la Vignette, rien n'empêchera d'en planter d'autres dans la zone de verdure proche du gymnase. Mais, martèle-t-il, plantons des arbres où cela est possible, mais pas au détriment de la sécurité.

La Conseillère Aurélie Rapin, au vu des explications concernant la planification des travaux sur la rue du Favez propose un amendement de l'article 2 des conclusions municipales, demandant la suppression de la mention rue du Favez comme suit: «d'autoriser la Municipalité à réaménager la rue de la Vignette et le passage de la Blancherie pour un montant de Fr. 882'400.- TTC, montant dont il y aura lieu de déduire les participations attendues des cantons de Vaud et de Fribourg».

Le Président remercie la Conseillère Aurélie Rapin et prend note de l'amendement qu'elle propose.

Le Municipal Julien Mora, en vertu du risque que l'abandon de cette mention dans l'intitulé du préavis de voir le montant des contributions des cantons revus à la baisse, propose de refuser l'amendement de la Conseillère Rapin.

Le Conseiller Roland Bucher apporte son soutien à l'amendement de la Conseillère Rapin, affirmant que maintenir la mention de travaux à la rue du Favez alors que, dans le cadre du

présent préavis, il ne se passera rien, découle d'un mensonge et la population payernoise peut se sentir blousée à la lecture de ces conclusions. Et c'est pas correct, ajoute-t-il.

Le Conseiller Christian Gauthier demande au Syndic comment la Municipalité va traiter la norme VSS 640 070 si l'amendement proposé par la commission ad hoc est accepté, n'étant pas d'accord sur la qualification.

Le Syndic Eric Küng précise que cela posera un grand problème puisque les travaux ne pourront pas se faire en temps voulu d'une part et parce que, personnellement, il trouve que ce n'est pas forcément l'idéal de mettre des arbres, se fiant notamment aux avis des professionnels invoquant les complications liées aux infrastructures et aux risques. Face à ces complications, le Syndic souhaite que le Conseil ne vote pas l'amendement qui risque de retarder la mise en œuvre des travaux, mettant aussi en avant les risques générés par la circulation mais aussi par les chutes de feuilles en automne qui risquent de faire tomber des personnes âgées. Concluant «oui, des arbres on peut en mettre, mais pas n'importe où et n'importe comment», répétant de refuser l'amendement Léa Bucher proposé à l'article 1 des conclusions municipales.

Le Conseiller Xavier Prudhomme relève premièrement que l'amendement n'est pas l'amendement Léa Bucher mais bien celui émis par la commission et ses sept membres. Deuxièmement, il ironise le propos de Monsieur le Syndic concernant le risque engendré par les chutes de feuilles en disant que si les feuilles sont un risque pour la sécurité, il faut raser tous les arbres.

Le Syndic Eric Küng s'excuse de sa confusion entre la motion Bucher et l'amendement Bucher, occultant les autres membres de la commission. Il ne désire pas se lancer dans un immense débat sur les feuilles mortes au sol mais rappelle que c'est réellement un risque, notamment lorsqu'il y a beaucoup de monde qui circule dont des personnes âgées. Mais il n'y a rien à voir entre feuilles et raser des arbres.

Le Conseiller Christian Gauthier revient sur la question qu'il a posée précédemment: si l'amendement est accepté, est-ce que l'on va planter des arbres oui ou non?

Le Syndic Eric Küng répond que oui, si l'amendement passe, on devra planter des arbres.

Le Municipal André Jomini précise que si l'amendement passe, c'est un nouveau projet qui devra être mis à l'enquête, sur lequel les services cantonaux se prononceront.

Le Conseiller Pierre Oulevey se rappelle que dans le plan de quartier (PQ) de la rue du Favez, il y a pas mal d'espaces verts et d'arbres qui sont prévus, qui pourraient compenser les arbres que l'on ne mettrait pas sur le trottoir de la Vignette.

Le Conseiller Sébastien Pedroli souhaite bien comprendre la finalité de l'amendement de la Conseillère Aurélie Rapin qui propose d'enlever la mention de réfection de la rue du Favez des conclusions.

Le Municipal Julien Mora donne raison au Conseiller Pedroli puisqu'effectivement, il n'y aura pas de travaux à la rue du Favez dans cette première étape mais s'inscrit dans le projet global et fait partie de l'étude globale de mobilité et fait aussi partie de la décision des cantons de participer à hauteur de 50%, au maximum de Fr. 350'000.- pour les aménagements de la rue du Favez, de la Vignette et du passage de la Blancherie, répétant le risque que, si les montants prévus sont plus faible, leur participation pourrait être aussi diminuée parce que le projet complet de base ne serait pas respecté. Le Municipal Mora appelle le Conseil à ne pas accepter cet amendement.

Le Conseiller Jean-Jacques Guisolan ne comprend pas très bien l'argumentaire du Municipal Mora et pense qu'il est normal de retirer la mention de réaménagement de la rue du Favez des conclusions si rien n'y est entrepris. Il demande ce qu'il adviendra si les cantons rabetotent une partie de la subvention pour le projet global présenté dans le préavis, sans les travaux à la rue du Favez et, cas échéant, si un nouveau montant sera attribué par les cantons lorsque ceux-ci seront projetés. Auquel cas, l'amendement Rapin prend tout son sens.

Le Municipal Julien Mora répond que les aménagements ultérieurs de la rue du Favez seront entièrement à charge de la commune, la participation financière de maximum Fr. 350'000.- étant déjà entièrement utilisée par le présent préavis. Mais, précise-t-il, une diminution de la participation financière des cantons reste une supposition et il fera tout son possible pour convaincre la commission de construction que la finalité du projet global reste d'actualité.

La Conseillère Delphine Morisset estime qu'avec ce préavis le Conseil est un peu trompé sur la marchandise et que c'est à la Municipalité à prendre ses responsabilités pour qu'il soit exact. Elle relève qu'il faut absolument amender l'article 2 afin que les conclusions municipales correspondent aux travaux qui seront réalisés.

Le Conseiller Roland Bucher demande au Municipal Mora que, comme la rue du Favez se fera dans un deuxième temps, ce qui signifie qu'un nouveau préavis devra être établi et si, en cas de refus de celui-ci, la commune devra rembourser le montant des subventions aux deux cantons?

Le Municipal Julien Mora précise que non, il ne sera pas question d'un quelconque remboursement aux cantons.

Le Conseiller Daniel Sauterel demande une mise au point. Il explique que la motion Léa Bucher a été proposée à la commission ad hoc, dont il fait partie, demandant uniquement s'il était possible de planter des arbres en vertu de la norme VSS 640 070, question suivie d'un grand débat. Le Conseiller Sauterel déplore qu'à ce jour, il n'ait pas obtenu la réponse si oui ou non il était possible de planter des arbres.

Le Municipal André Jomini souhaite clore le débat enrichi des arguments de la Conseillère Bucher et de la Municipalité notamment. Il estime que c'est au Conseil de prendre sa décision. La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et propose de passer au vote. Tout d'abord des deux amendements, celui proposé par la commission ad hoc et l'autre proposé par la Conseillère Aurélie Rapin.

Le Président rappelle que les votes sur les amendements laissent toujours entière la liberté de voter sur le fonds et donne lecture de la teneur de l'amendement proposé par la commission ad hoc qui est accepté par 33 oui, 18 non et 2 abstentions, après un deuxième comptage des voix demandé par le Syndic.

Le deuxième amendement proposé par la Conseillère Aurélie Rapin est lui aussi accepté à une large majorité.

Au vote, le préavis No 06/2021 amendé aux articles 1 et 2 est accepté à une large majorité.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

Vu le préavis n° 06/2021 de la Municipalité du 31 mars 2021;
ouï le rapport de la commission ad hoc et de la commission des finances;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

Article 1 amendé: de lever l'opposition déposées dans le cadre de l'enquête publique avec un délai de 30 jours à la Cours de droit administratif et public (CDAP), pour autant que la norme VSS 640 070 ne permette pas la plantation d'une rangée d'arbres;

Article 2 amendé: d'autoriser la Municipalité à réaménager la rue de la Vignette et le passage de la Blancherie pour un montant de Fr. 882'400.- TTC, montant dont il y aura lieu de déduire les participations attendues des cantons de Vaud et de Fribourg;

Article 3: d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 882'400.- et à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement;

Article 4: d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le montant de Fr. 365'000.- TTC et de l'amortir sur une durée de 25 ans.

Le Président remercie la commission ad hoc et sa présidente rapporteuse ainsi que la commission des finances et son rapporteur pour leur travail et prie l'huissier de faire rentrer les Conseillers Yves Diserens et Jean-Marc Chatelanat.

Point 3: Préavis No 07/2021 – Remplacement de l'éclairage public au centre-ville

Le Président appelle et passe la parole à la **Conseillère Monique Picinali**, présidente rapporteuse de la commission ad hoc et au **Conseiller Sylvain Quillet**, rapporteur de la commission des finances pour la lecture des conclusions de leur rapport respectif.

Le Président remercie la Conseillère Picinali, rapporteuse de la commission ad hoc et le Conseiller Quillet, rapporteur de la commission des finances pour leur lecture et ouvre immédiatement la discussion sur cet objet.

Le Conseiller Roland Bucher est content que l'éclairage public soit refait, conformément à ses demandes. Il manifeste toutefois quelques inquiétudes par rapport au rapport de la commission ad hoc disant que les propriétaires concernés seront contactés, ce qui veut dire que cela n'a pas été fait à ce jour. Il est également précisé que si un propriétaire refuse un ancrage il faudra réétudier un nouvel ancrage à proximité, deux points qui inquiètent le Conseiller Bucher, sachant que l'ancien éclairage a provoqué l'intervention de certains propriétaires, causant des dommages à l'installation. Il regrette que la Municipalité n'ait pas anticipé la pose de ce nouvel éclairage en ayant les accords des propriétaires. Il se demande ce qu'on va faire si des propriétaires refusent cet éclairage.

Le Municipal André Bersier rassure le Conseiller Bucher, affirmant que les conventions signées lors de la mise en service de ce concept d'éclairage public il y a plus de dix ans, sont toujours d'actualité. Ce qui signifie que la Municipalité a le droit d'installer un rétro-éclairage ainsi que les ancrages qui traversent les rues, seules deux ou trois conventions supplémentaires devront être signées parce qu'il y a quelques modification. Mais ça s'arrête là.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et fait procéder au vote.

Le préavis No 07/2021 est accepté à une très large majorité.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

Vu le préavis n° 07/2021 de la Municipalité du 14 avril 2021;

Où le rapports de la commission ad hoc et de la commission des finances;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

Article 1: d'autoriser la Municipalité à remplacer les installations et l'éclairage tel que décrit dans le présent préavis;

Article 2: d'autoriser la Municipalité à engager le montant TTC de Fr. 521'600.- pour la réalisation de ces travaux;

Article 3: d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement pour financer le montant TTC de Fr. 521'600.-;

Article 4: d'autoriser la Municipalité à amortir la somme de Fr. 225'000.- par un prélèvement sur le fonds de réserve No 9.282.2000 «Finances: investissements divers»;

Article 5: d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le solde de Fr. 296'600.- et de l'amortir sur une durée de dix ans.

Le Président remercie la commission ad hoc et sa présidente rapporteuse pour leur travail.

Point 4: Préavis No 08/2021 – Règlement et tarifs des émoluments du Contrôle des habitants

Le Président appelle et passe la parole au **Conseiller Jocelyn Canope**, président rapporteur de la commission ad hoc pour la lecture des conclusions de son rapport.

Le Président précise que la Municipalité a proposé un amendement sur l'article 1 et ouvre la discussion sur cet objet.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** clôt la discussion et propose de passer tout d'abord au vote proposé par la Municipalité, demandant de modifier le règlement, à savoir l'article 1, lettre f, chiffres 3 et 4 qui permet ainsi une gratuité possible pour ces prestations. Il rappelle que les votes sur les amendements laissent toujours entière la liberté de voter sur le fonds.

L'amendement proposé par la Municipalité est accepté à l'unanimité.

Le préavis No 07/2021 amendé est également accepté à une très large majorité.

Pae conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

Vu le préavis No 08/2021 de la Municipalité du 21 avril 2021;

Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

Article 1: d'adopter le règlement et les tarifs des émoluments du Contrôle des habitants tels qu'amendé.

Le Président remercie la commission ad hoc et son président rapporteur pour leur travail.

Point 5: Divers

Le Président informe qu'il a reçu en début de séance une motion déposée par la Conseillère Léa Bucher et lui passe la parole pour la lecture de sa motion (*Annexe 3*).

Le Président remercie la Conseillère Bucher pour cette lecture et, celle-ci étant accompagnée du règlement complet de la commune de Chardonne, il demande si quelqu'un en demande la lecture de ce règlement. Comme ce n'est pas le cas, **le Président** s'abstient de lire l'entier de ce règlement. Il considère cette motion comme recevable et ouvre la discussion par rapport à celle-ci.

Le Conseiller Nicola Donadello salue cette motion et informe que la commune de Payerne prélève déjà une taxe dans ce sens dont il ignore à quoi elle est dédiée. Il explique que c'est une opportunité qui est donnée à toutes les communes, non seulement vaudoises, mais suisses de prélever une taxe sur les KWh, et ceci depuis plus de dix ans, voire vingt ans.

Le Syndic Eric Küng donne raison au Conseiller Donadello puisque, en effet, la commune de Payerne prélève déjà 0,7 centimes pour l'utilisation du fonds, représentant environ Fr. 370'000.-, calculés sur la totalité des KWh vendus. Le Syndic dit alors qu'une partie de cette manne pourrait être allouée à un fonds tel que le préconise la motionnaire, le solde restant dans la caisse communale, comme c'est le cas actuellement.

La Conseillère Léa Bucher dit que les motionnaires étaient au courant de ce prélèvement qui pourrait servir à la mise en place d'un fonds de soutien.

Le Conseiller Roland Bucher reconnaît que cette problématique interpelle tout le monde mais que, par contre, il commence à saturer avec la multiplication des taxes que l'on nous assène et qui ne sont pas une solution. Il relève qu'à Payerne, parmi les contribuables il y a des gens qui paient des impôts, d'autres pas et on arrive toujours avec des taxes pour résoudre des solutions. Il trouve que la réponse du Syndic est juste et louable puisque l'on a déjà une taxe qu'on appelle différemment mais on ne doit pas encore rajouter une autre taxe sur cette taxe.

Le Conseiller Nicolas Schmid estime que l'on peut bien adapter une taxe qui est déjà prélevée, comme expliqué par la Conseillère Bucher. Il estime que le prélèvement de 0,7 centimes pourrait être adapté dans le type de la motion. Celle-ci donnerait juste l'opportunité à la commune de repenser cette taxe qui est déjà en place pour l'adapter et créer un fonds tel que souhaité.

La Conseillère Delphine Morisset demande au Municipal des finances à quoi cette somme est aujourd'hui affectée.

Le Municipal Noverraz répond que la somme touchée n'a pas d'affectation ciblée mais entre dans le ménage communal.

Le Conseiller Stéphane Perey reconnaît le bien-fondé de soutenir des projets ayant trait au développement durable. Il estime néanmoins qu'il est urgent d'attendre le résultat de la votation fédérale sur la loi CO2 avant de prendre une décision.

La Conseillère Monique Picinali aimerait s'assurer d'avoir bien compris que ce que propose la motion est l'acceptation de la création d'un fonds d'incitation et que toute la partie relative au règlement de Chardonne est bien citée à titre d'exemple..

La Conseillère Léa Bucher précise que les conclusions de la motion laissent une assez large interprétation. Elle précise que ce sera à la Municipalité de choisir le fonctionnement de ce fonds et la manière de l'alimenter en prélevant une nouvelle taxe ou en adaptant celle qui existe déjà.

Le Conseiller Roland Bucher demande la relecture exacte des conclusions de cette motion car il a perçu que l'on devrait payer une nouvelle taxe et qu'il n'est pas dit dans la motion que l'on prendrait la taxe actuelle affectée différemment.

Le Président prie la Conseillère Bucher de relire la conclusion de sa motion.

Le Conseiller Nicola Donadello rejoint le Conseiller Bucher en constatant que l'on demande une taxe supplémentaire et on nous demande déjà de prendre position à ce niveau-là et ne croit pas que ce soit concurrentiel d'augmenter à souhait le prix du KWh. Il affirme que nous aurons une évolution prochainement à ce niveau-là et les ménages seront concernés, affirmant que la libéralisation ne va pas forcément apporter une baisse du prix du KWh. Il détaille la composition du prix de KWh, comprenant coûts et taxes. Il trouverait dès lors judicieux que la motion se limite à l'incitation qu'il y ait un fonds pour promouvoir les énergies durables sur le territoire communal mais réfute qu'on fixe un modèle en imposant son financement.

Le Président demande à la Conseillère Bucher si elle veut modifier sa motion, comme le règlement l'y autorise. Elle accepte volontiers de la modifier en «demandant à la Municipalité de mettre en place un fonds, de modifier les taxes déjà prélevées».

Le Président lui propose l'adjonction suivante: «ceci en utilisant une taxe existante en fonction de la consommation d'électricité de chaque ménage/entreprise». Cela correspond à la finalité de la motion, dans l'esprit de ce qui est exprimé.

La Conseillère Léa Bucher le veut bien mais précise que c'est une motion participative.

Le Conseiller Xavier Prudhomme trouve cette motion un peu prématurée puisque le Conseil vient tout juste de faire passer la motion Piller concernant la neutralité carbone à atteindre pour 2050 et on attend que la Municipalité se prononce d'ici la fin de cette année sur un certain nombre d'actions à entreprendre. Il estime que précipiter cette motion serait peut-être enterrer la précédente motion acceptée en mars dernier, même s'il reconnaît l'intention louable et félicite les motionnaires de leur initiative.

Le Conseiller Nicolas Schmid ne voit pas en quoi cette motion va influencer sur la motion précédente sur la neutralité carbone et relève qu'en finalité elle est complémentaire et va dans le même sens. Il ne voit pas en quoi elle va empêcher la Municipalité d'arriver avec d'autres mesures en plus de ce qu'on a.

Le Conseiller Nicola Donadello abonde dans la position du Conseiller Prudhomme. Il demande de laisser la Municipalité travailler jusqu'à la fin de l'année et il se peut qu'elle arrive avec une réponse similaire à cette motion. Rajouter des couches s'avèrera très compliqué, voire exagéré. L'idée est bonne, tout le monde prend, mais il faudra un petit peu de temps.

La Conseillère Léa Bucher est d'accord qu'il faudra un peu de temps et relève que la motion de neutralité carbone a été proposée et validée pour 2030, soit dans neuf ans déjà.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et fait procéder au vote sur la prise en considération immédiate de la motion Bucher modifiée et relit la conclusion modifiée de cette motion: «c'est pourquoi, par cette motion, nous demandons à la Municipalité de modifier ou mettre en place un fonds de soutien aux actions durables, des personnes physiques et morales de la commune, ceci en utilisant une taxe existante en fonction de la consommation d'électricité de chaque ménage/entreprise». La Conseillère Léa Bucher accepte cette conclusion modifiée.

Au vote, la prise en considération immédiate de cette motion Bucher est refusée à une large majorité.

Le Conseiller Roland Bucher revient sur le préavis 31/2020 concernant la réfection du pont CFF de la route de Corcelles, et il souhaite connaître le montant des subventions accordées pour ces travaux.

Le Municipal André Jomini répond au Conseiller Bucher qu'il a une réponse au préavis 31/2020 qui annonçait un coût des travaux pour Fr. 520'000.-, réparti à 50% entre les CFF et la commune de Payerne, soit Fr. 260'000.- chacun. Quant au subventionnement cantonal, il ne semblait pas possible, selon les renseignements des CFF. Après analyses de différents critères énoncés par le Municipal, une subvention de Fr. 98'000.- a été accordée à la commune de Payerne, selon une convention signée au mois de mars dernier.

Le Conseiller Jean-Jacques Guisolan relève que le Conseil avait, dans sa séance du 10 septembre dernier, traité le préavis 11/2020 concernant les travaux à l'avenue Général-Jomini et à la route de Grandcour dont il était le président rapporteur de la commission ad hoc traitant ce préavis. Selon les affirmations du Municipal, Armasuisse mettait le couteau sous la gorge de la commune afin de prendre la décision de mettre en route un projet de chauffage à distance avant la fin de l'été 2020. Le Conseil communal avait, par voie d'amendement, décidé de retirer ce projet de chauffage à distance afin que la Municipalité revienne avec un projet concret le plus rapidement possible, les travaux devant commencer en février 2021. Aujourd'hui, rien n'a bougé et, selon le dernier *Trait d'union*, les travaux sont prévus dès le mois de juin mais nous n'avons toujours pas vu la couleur du moindre préavis «chauffage à distance». Le Conseiller Guisolan pose quatre questions: Armasuisse a-t-il changé son fusil d'épaule et décidé de faire cavalier seul en matière de chauffage à distance? Les discussions continuent-elles et le Municipal a-t-il obtenu un délai pour avancer le projet? Comment vont se dérouler les travaux et pour quand un préavis concernant l'intégration des conduites d'un chauffage à distance pourra-t-il être présenté? Ou alors, ce projet de chauffage à distance a-

t-il été abandonné et les travaux vont-ils se dérouler tels que prévus dans le préavis 11/2020 amendé soit sans le chauffage à distance?

Le Municipal André Jomini déclare que ce problème est lié au projet de nouvelle STEP régionale, puisque le chauffage à distance ne se fera que si la STEP régionale se fait. Le dossier de légalisation de la zone a été déposé au canton il y a environ trois semaines et sa réponse n'interviendra que dans six à huit mois. Lors du Conseil communal de septembre, il avait été demandé de légaliser la zone afin d'être sûr qu'elle le soit, avant de revenir devant le Conseil communal. Concernant le chauffage à distance, les discussions avec l'armée sont à bout touchant. En février de cette année une réponse positive de l'armée est arrivée et la Municipalité a rencontré l'armée au début de la semaine dernière qui a confirmé être toujours intéressée à participer et à créer ce chauffage à distance et une nouvelle rencontre a eu lieu le lendemain afin de finaliser le financement. La Municipalité doit maintenant se déterminer et présenter le mode de financement et le leur transmettre. Une séance est prévue avec l'armée le 28 juin de cette année.

Les travaux de mise en séparatif vont débuter au mois de septembre prochain et une partie des commerçants a été rencontrée le lundi 17 mai dernier afin de présenter le planning des travaux et une nouvelle séance est prévue prochainement avec eux. La Municipalité est également en discussion avec Estavayer-le Lac et Elsa pour le projet aqua..., système de pompe à chaleur avec l'eau du lac pour refroidir l'usine Elsa et Payerne pourrait bénéficier de cette eau qui ne pourra pas être rejetée au lac parce que trop chaude, avec laquelle on pourra valoriser notre chauffage à distance. En résumé, le projet n'est pas abandonné, l'armée est toujours très intéressée à participer avec nous et le préavis viendra mais, comme l'a demandé le Conseil, il faut attendre que la zone soit légalisée.

Le Conseiller Jean-Jacques Guisolan trouve magnifique que tous les projets sont toujours à bout touchant à chaque séance du Conseil communal, même si il y a une année on avait le couteau sous la gorge et il fallait absolument se décider sinon l'armée partait toute seule de son côté. Personnellement, le Conseiller Guisolan trouve cela merveilleux!

Pour les travaux à l'avenue Jomini, ils sont reportés en septembre. Dès lors, est-ce qu'il y aura la pose de conduites pour le chauffage à distance et, si oui, quand est-ce qu'un préavis sera présenté à ce sujet.

Le Municipal André Jomini répond que non, aucune conduite pour le chauffage à distance ne sera posée dans le cadre des travaux à l'avenue Jomini parce qu'il n'y pas de crédit à cet effet. Et quand le préavis du chauffage à distance viendra, il faudra creuser une nouvelle fois pour mettre ces conduites.

Le Conseiller Nicola Donadello demande si l'étude de fond du chauffage à distance existe réellement, avec les réponses à tous les paramètres techniques inhérents à une telle réalisation. Une chose qui doit se préparer et qui lui échappe.

Le Municipal André Jomini comprend le souci du Conseiller Donadello et répond que, bien sûr une étude existe. Des appels d'offres vont passer bientôt auprès des entreprises afin d'obtenir des montants qui permettront de venir devant le Conseil communal. Il rappelle la condition de l'armée que ce soit la commune de Payerne qui pilote ce projet en étant majoritaire au sein d'une société. Et ce projet avance.

Le Conseiller Nicola Donadello demande qui mène ce projet, quel mandat a été attribué à quel bureau d'étude.

Le Municipal André Jomini dit que c'est le Bureau RWB SA qui pilote ce projet.

Le Conseiller Nicola Donadello déclare qu'il serait intéressé à titre personnel d'obtenir le cahier des charges. Estimant que c'est quelque chose qui doit être accessible à un Conseiller communal de Payerne.

Le Municipal André Jomini dit qu'une présentation de ce projet au Conseil communal sera prévue et le cahier des charges est à disposition, il suffit de le demander.

Le Conseiller Christian Gauthier relève que, suite au rapport de la commission concernant le préavis 20/2020, la détermination du nombre de membres de la Municipalité, il était mentionné que la Municipalité a fait appel à une société afin d'auditer son fonctionnement et son organisation. La commission a eu accès à un extrait du rapport et a émis le vœu que, dès que le traitement interne de l'audit sera terminé, la Municipalité en transmette le résultat au Conseil communal. La commission a souhaité maintenir le statu quo, parce que, souscrivant à l'argumentation de la Municipalité ou dans l'attente des résultats concrets de l'audit.

A la question de la Conseillère Morisset lors du Conseil du 18 février, en réponse au vœu, le Syndic précise qu'il ne sera pas possible d'obtenir l'audit final dans son intégralité. A la fin de la séance, le Président ose espérer que ce rapport sera au moins mis à disposition de la commission de gestion. Dans le cadre de son mandat, la commission des finances a posé la question suivante: de transmettre la gestion complète de l'audit sur l'administration et dans un deuxième temps, le plan d'actions et les conséquences financières. La remise de l'analyse complète a également été demandée à la commission de gestion. Dans sa réponse, la Municipalité refuse de transmettre aux deux commissions des éléments susceptibles de se faire une opinion objective de ce rapport. La commission des finances n'a pas encore obtenu une seule information à ce sujet et regrette le manque total de transparence de la Municipalité. Le Conseiller Gauthier a trois questions pour le Syndic: la situation est-elle aussi grave que cela? Quelles sont les grandes lignes du rapport, notamment celles pouvant potentiellement découler sur des projets de mise en œuvre à futur? Et quelles seront les conséquences financières?

Le Syndic Eric Küng répond que non, la situation n'est pas grave mais que l'audit est toujours en cours et n'est pas terminé. Ensuite, les commissions de gestion et des finances ont demandé cet audit dans son intégralité à la Municipalité et il leur fut répondu que ce n'est pas que le Syndic ne veut pas le donner mais, renseignements pris auprès du Service des communes du canton de Vaud, on ne peut pas donner cette analyse dans son intégralité au Conseil communal, à la commission des finances ou à la commission de gestion. Par contre, on pourrait donner les grandes lignes et faire un condensé de ce rapport mais pas le donner tel quel, celui-ci étant de compétence municipale. Ce rapport peut contenir des choses concernant un secteur ou des noms de personnes découlant de ceci et la Municipalité doit aussi protéger l'intégrité de ses collaborateurs et n'a pas le droit de ce fait de donner l'intégralité du rapport. Ce n'est pas une volonté claire de dire on ne peut pas. Le Syndic déclare qu'il ne peut pas donner maintenant les grandes lignes du rapport car il ne les a pas.

Quant aux conséquences financières, c'est le rapport qui nous dira les modifications qu'il faudra apporter. Donc, pour le moment il n'est par possible de répondre aux deux dernières questions.

Le Conseiller Lionel Voinçon apporte un certain nombre d'éléments qu'il souhaite partager avec le Conseil ce soir par rapport à cet audit et ressortant du rapport de la commission d'étude du préavis 20/2020 dont il était président rapporteur. Il cite quelques extraits se rapportant aux hypothèses de travail évoquées par la Municipalité, en précisant qu'elle lui dise ce qu'elle en pense après. Le Conseiller Voinçon pense que cette lecture démontre qu'il y a déjà un intérêt général public à savoir ce qui est ressorti des analyses de la société qui a audité le travail sur la Municipalité et l'administration et ne comprend pas pourquoi en ne veut pas donner ce rapport.

Il est surpris qu'on dise que ce n'est pas de la compétence de la commission de gestion d'analyser le fonctionnement de l'administration et que ce soit un juriste du Service des commune qui dise cela. Il met en parallèle les articles du Règlement du Conseil communal de Payerne décrivant les attributions dévolues à la commission de gestion en opposition à l'affirmation qui dit que ce n'est pas de sa compétence, traitant cette affirmation de ridicule, jugeant donc l'analyse du Service cantonal totalement irrecevable.

Rebondissant sur ce qu'a dit Monsieur le Syndic, affirmant qu'on ne peut pas donner ce rapport parce qu'il a un contenu qui est attentatoire à la protection de la personnalité ou autre et des informations que l'on ne peut pas donner. Il demande comment on peut dire cela s'il n'y a pas de rapport encore sorti.

Le Conseiller Roland Bucher relève que la Municipalité a à coeur d'offrir une bonne image de l'Aéropôle, surtout à Payerne Airport et invite tous les Conseillers à aller faire un tour là-bas pour voir l'image que laissent les anciens bâtiments de la Belle-Ferme qui croulent sous du matériel qu'il qualifie de véritable foutoir, à se demander ce qui se passe là-bas? Il aimerait savoir qu'est-ce que c'est que tout ce matériel, à qui il appartient et est-ce que les propriétaires paient une location pour ces entreposages. Il demande s'il serait possible d'avoir une meilleure image de cet endroit.

Le Municipal Julien Mora explique que ce matériel appartient à des sociétés locales et des sociétés privées et que celles-ci paient une location et que l'on en saura plus d'ici la fin de l'été.

Le Conseiller Christian Gauthier revient sur l'audit et demande au Syndic comment il estime le droit à l'information de la commission de gestion et de la commission des finances et informe que la commission des finances siège encore trois fois avant la fin de la législature.

Le Syndic Eric Küng répète que le rapport n'étant pas terminé, il faudrait voir avec la Société s'il est possible de transmettre déjà un projet à la commission des finances. Il s'agira bien d'une analyse en non pas un audit.

Pour la commission de gestion, qui estime qu'elle ne peut pas gérer le fonctionnement de la commune, il rappelle qu'elle peut contrôler la gestion de l'année qui est écoulée. Cela ne veut

donc pas dire qu'elle ne peut pas avoir un document sous les yeux. Elle peut poser des questions. Le Syndic précise que le Service des communes du canton a aussi sa partie juridique et la commune se base aussi sur cette partie juridique du canton et que ce n'est pas une volonté de ne pas vouloir répondre.

Le Conseiller Lionel Voinçon remercie le Syndic pour sa réponse qui lui laisse envisager qu'il accède à sa demande.

Le Syndic Eric Küng lui dit que non, il n'accède pas à sa demande en disant qu'il ne va pas lui donner le rapport qu'il n'a pas encore mais des synthèses du rapport.

Le Conseiller Lionel Voinçon ne regrette pas sa question parce qu'effectivement, il avait vraiment mal compris et se réjouit de voir la suite qui sera donnée à cette affaire.

Le Conseiller Francis Collaud, puisqu'on a beaucoup parlé de parking ce soir, déclare que tout le monde a pu constater qu'à l'entrée de la ville côté Fétigny, un parking sauvage s'est installé, ne donnant pas une bonne image de la ville. Il demande si cette situation va perdurer.

Le Syndic Eric Küng renseigne et rassure le Conseiller Collaud, précisant que l'ordre a été donné à Implenia d'évacuer ce parking pour le 1^{er} juillet prochain.

Le Conseiller Marcel Savary rappelle qu'une précédente intervention de sa part n'a pas fait bouger les choses et il remercie d'avoir rappelé ceci.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** remercie toutes et tous de leur présence à cette séance et les remercie pour l'excellente tenue des débats. Il rappelle que la prochaine séance se tiendra le jeudi 17 juin 2021.

Il lève cette séance à 23h13 et souhaite à chacune et chacun une excellente fin de soirée.

Le Président:



Cédric Moullet



Le Secrétaire:



René Cusin

Vu et approuvé par le Bureau du Conseil



Payerne

Stationnement et mobilité au centre-ville

Présentation au Conseil communal
Séance du 20.05.2021



Payerne

- **Contexte**
- **Retour de la Commission extra-parlementaire**

Place de la Concorde – parking souterrain

- **Démarches engagées depuis 2018**
- **Présentation du concept Mobilité et stationnement**
- **Présentation de l'avant-projet du parking souterrain**



Payerne

Retour de la Commission extra-parlementaire

Réduire le trafic de transit au centre-ville

Aménager des zones piétonnes, réaménagement des rues / places

Maintenir les commerces de proximité au centre-ville

Faciliter l'accessibilité au centre-ville

Favoriser la mobilité douce (piétons, deux-roues) et rendre attractif les transports publics

Repenser la politique de stationnement et de tarification (gratuité), cohérente et harmonisée sur l'ensemble du centre-ville

Places supprimées => compensées 1 pour 1 au centre-ville, si possible en souterrain

Développer des espaces « verts »

Améliorer la signalisation des parkings



Payerne

Parking de la Concorde

2018

- concept de mobilité (trafic, stationnement)
- étude de faisabilité et développement d'un avant-projet
- présentation de l'avant-projet à la CUAP

2019

- sondages archéologiques
- évaluation du risque/danger d'inondation
- développement d'un avant-projet d'aménagements paysagers à la Place de la Concorde
- présentation du projet à la SCEP (sous-commission des espaces publics)



Payerne

Parking de la Concorde

2020

- vérification des aspects juridiques liés à la mise à disposition du domaine public (DDP)
- pré-étude sur la rentabilité du parking
- réflexion sur le mode de financement – partenariat public/privé ?

2021

- étude en cours sur une nouvelle politique de stationnement / tarification au centre-ville

Il ya 30 Ans déjà

Cordiales salutations

D.Sartori.

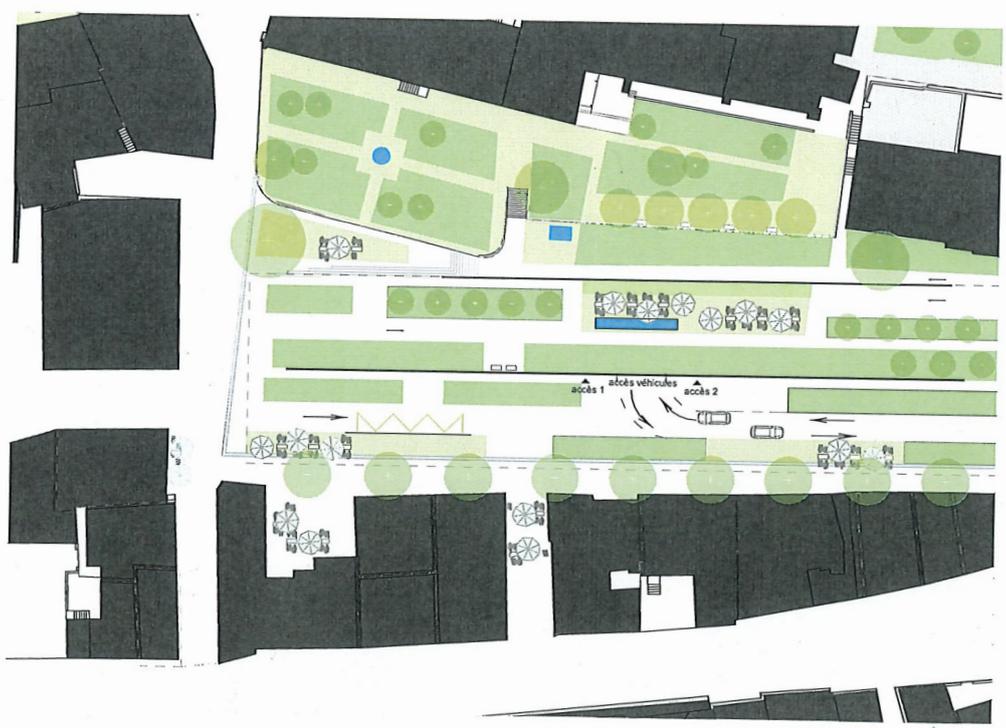
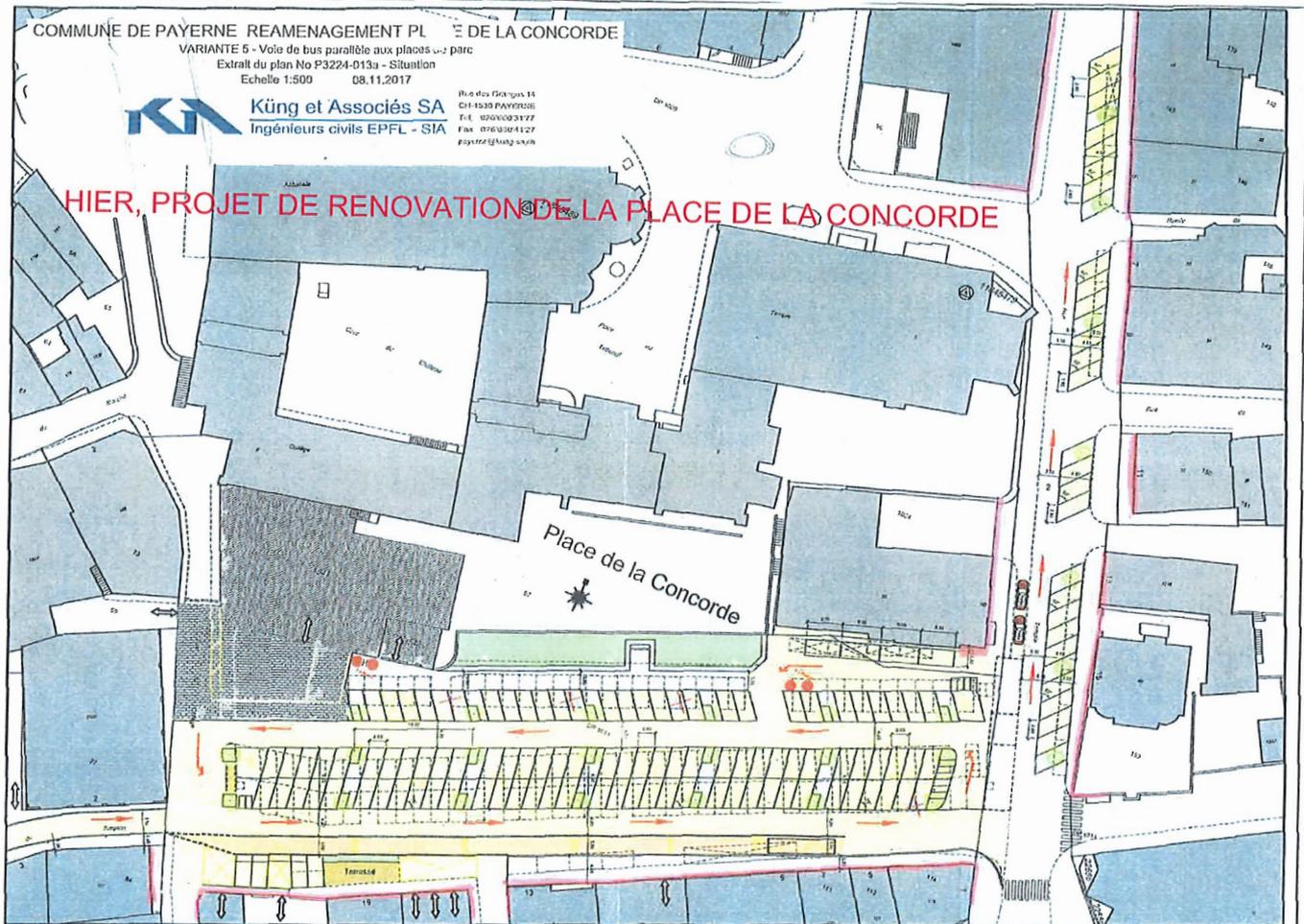
PAYERNE PLACE DE LA CONCORDE

→ Place du Marche ←

| | | |
|--|----------------------|------|
| | AVANT PROJET | 1985 |
| | NOTE DE PRESENTATION | |
| | COUT ESTIMATIF | |
| | PLANS | |

| | |
|--|---|
| | GRUPE D'ETUDE WILLOMMET • SARTORI SABERT BARBONESI |
|--|---|

Projet spontané non rétribué .



COMMUNE DE PAYERNE

ETUDE D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA CONCORDE

Présentation SCEP du 20.06.2019

Simplifiée pour présentation au Conseil Communal le 20.05.2021

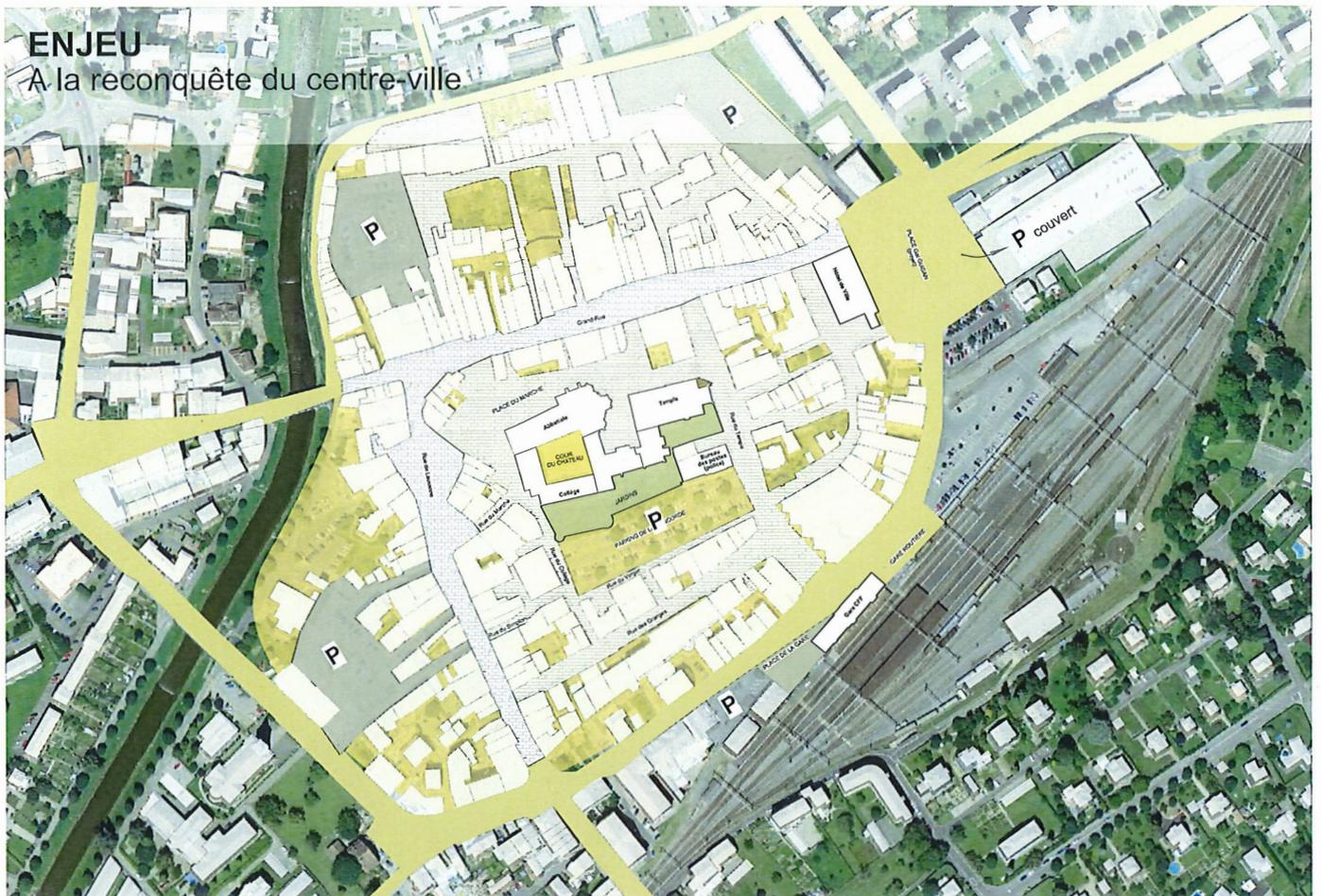
version du 17.05.2021

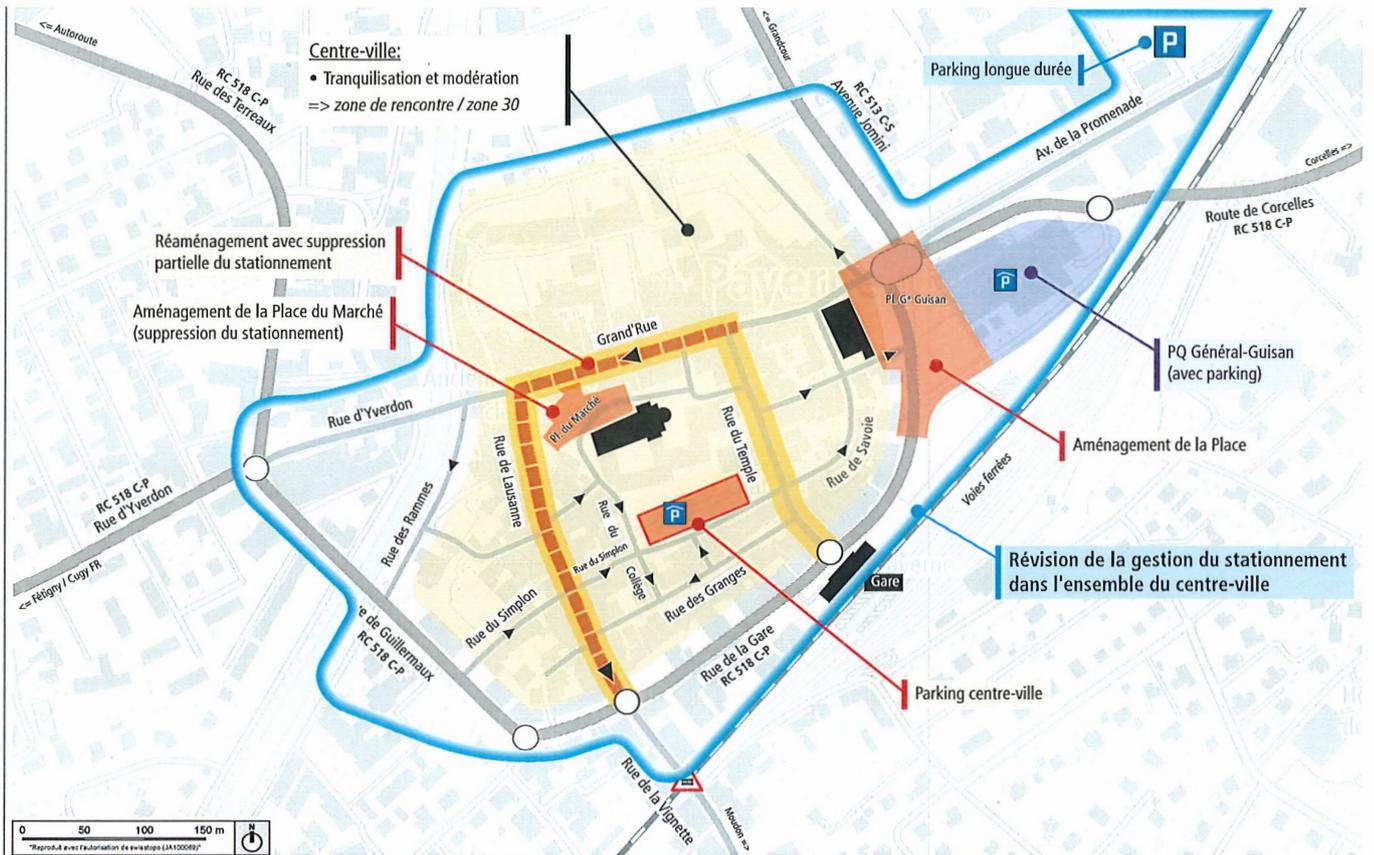
PAYSAGESTION SA
Architectes-paysagiste SIA
rue de la Louve 12
1003 Lausanne
+41 021.331.23.23
pg@paysagegestion.ch
www.paysagegestion.ch

CHAPPUIS Architectes SA
Rue Jacques-Gachoud 3
CH-1700 Fribourg
dacampo@chappuisarchitectes.ch
+41 26 425 47 77
www.chappuisarchitectes.ch

Christe & Gyax Ingénieurs Conseils SA
Rue du Lac 6
1401 Yverdon-les-Bains
+41 (0)24 425 33 44
www.cqingenieurs.ch
bernard.gyax@cqingenieurs.ch

Rue des Blancisseuses 4
1530 Payerne
+41 26 660 79 72





70209/06.06.2019/af

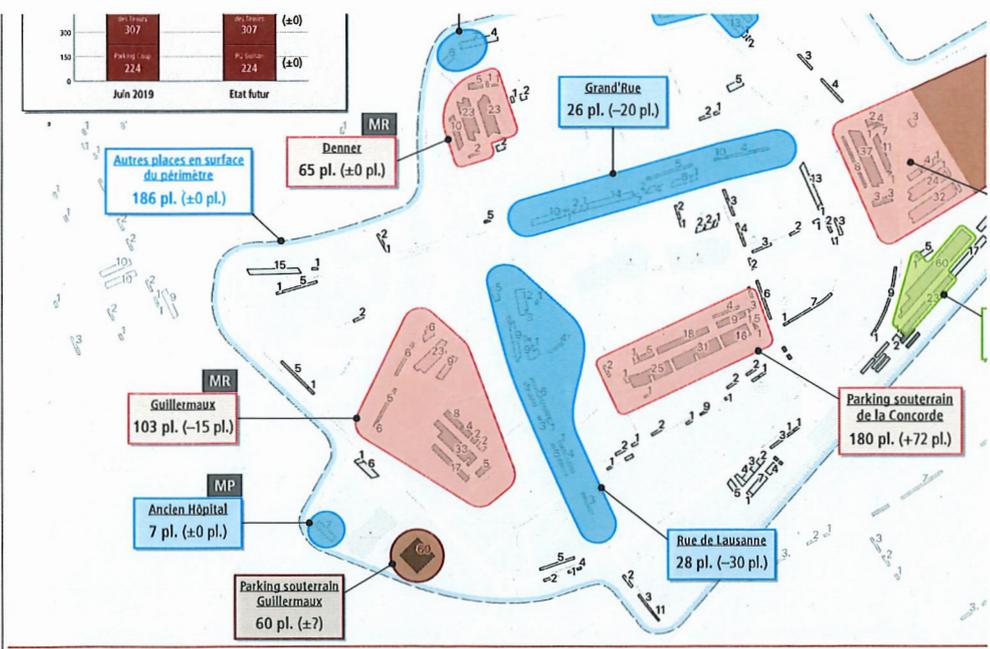


Christe & Gygax
Ingénieurs Conseils SA

Objectifs trafic et stationnement

10
Figure

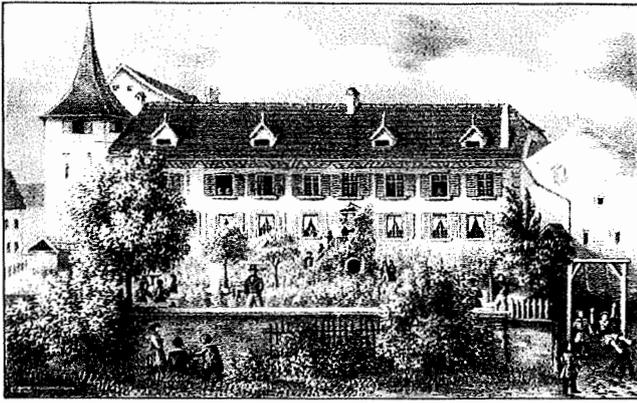
Commune de Payeren – Parking de la Concorde – Etude préliminaire



Christe & Gygax
Ingénieurs Conseils SA



ORTHOPHOTO



Institut des demoiselles vers 1800



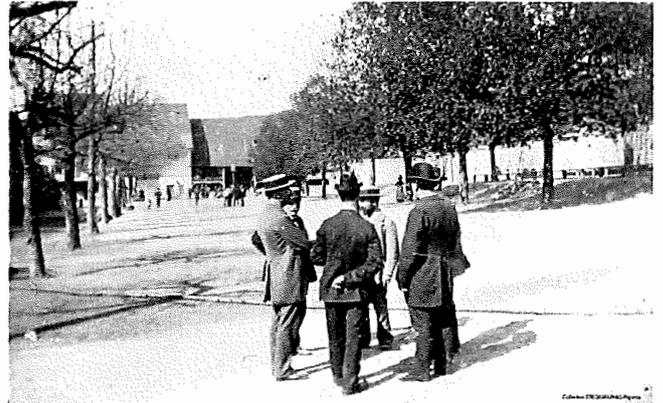
11427. — Payerne. — Bureau des Postes

Bureau des postes



11428. — Payerne. — Le Château

Le château



La Concorde 1897

PLACE DE LA CONCORDE - RÉFÉRENCES PHOTOGRAPHIQUES

1807_GOP | place de la concorde, payerne

format A3
Chappuis Architectes + ACDS, Payerne | 05 10 2018



Foire aux cochons



1985



1961

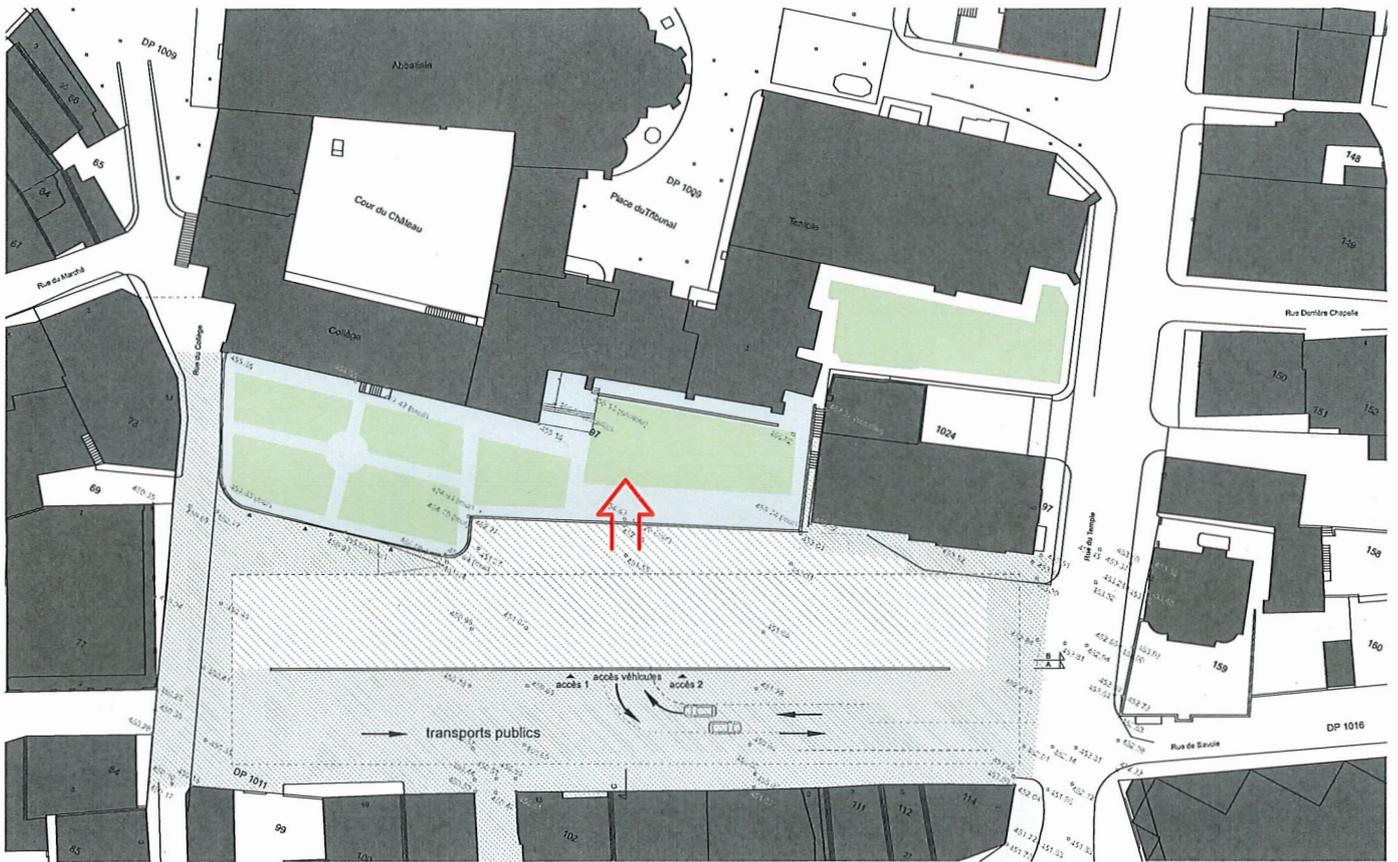


1965

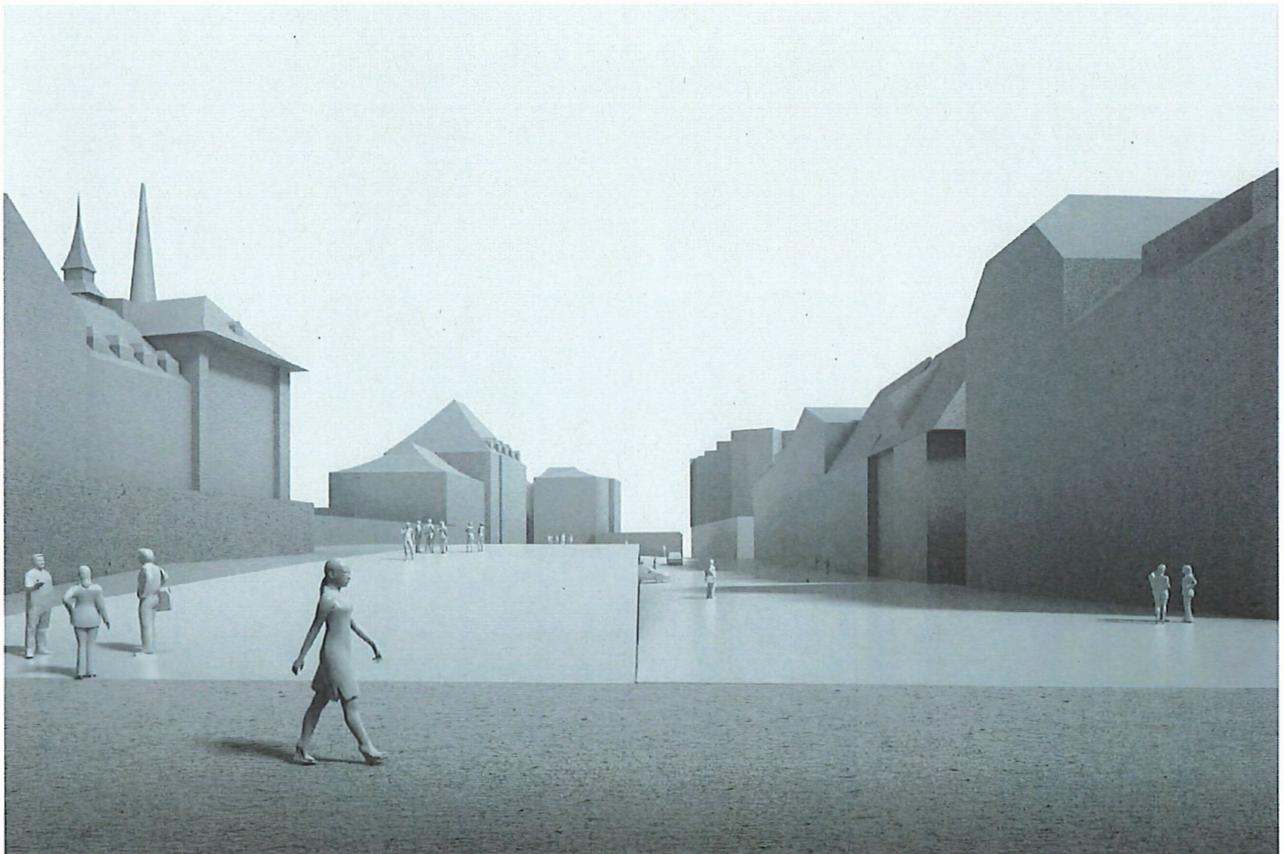
PLACE DE LA CONCORDE - RÉFÉRENCES PHOTOGRAPHIQUES

1807_GOP | place de la concorde, payerne

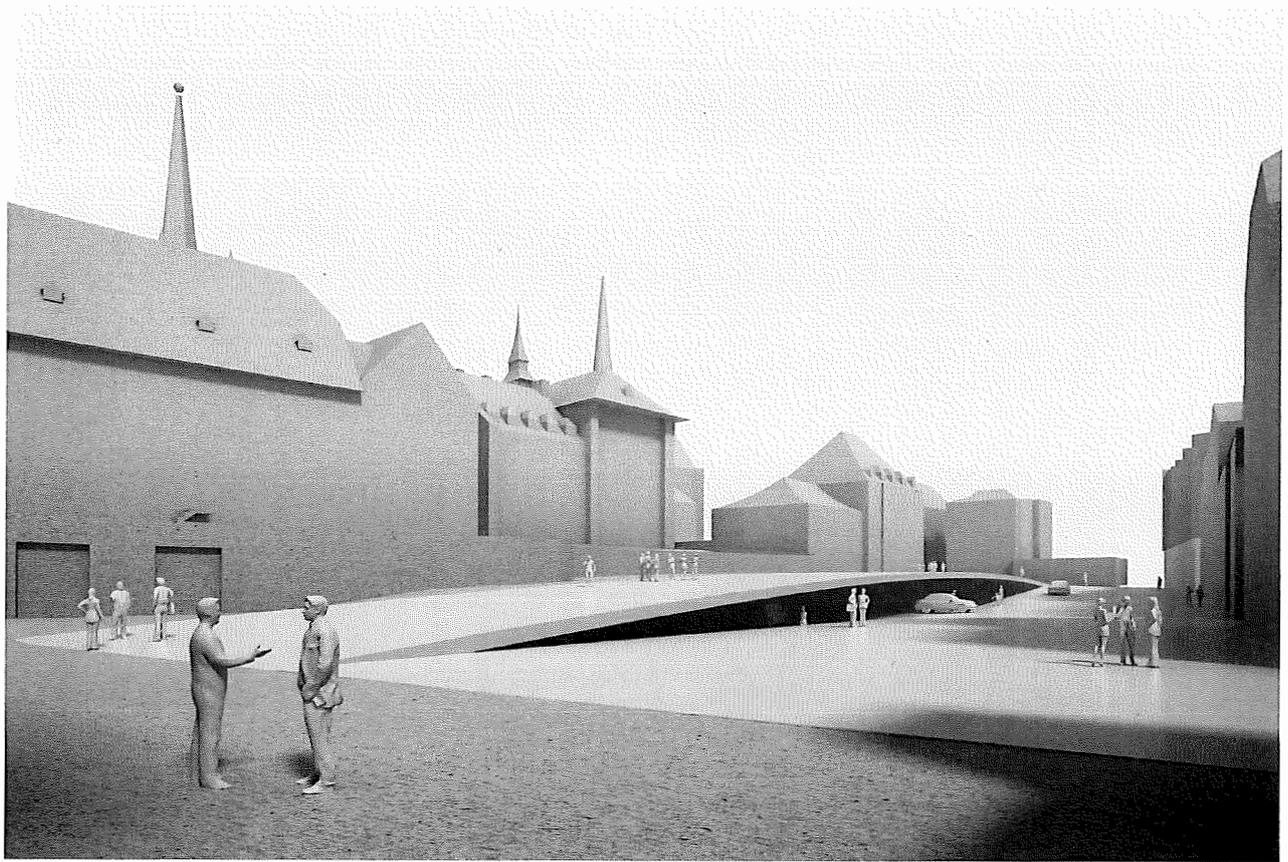
format A3
Chappuis Architectes + ACDS, Payerne | 05 10 2018



SITUATION_1/500



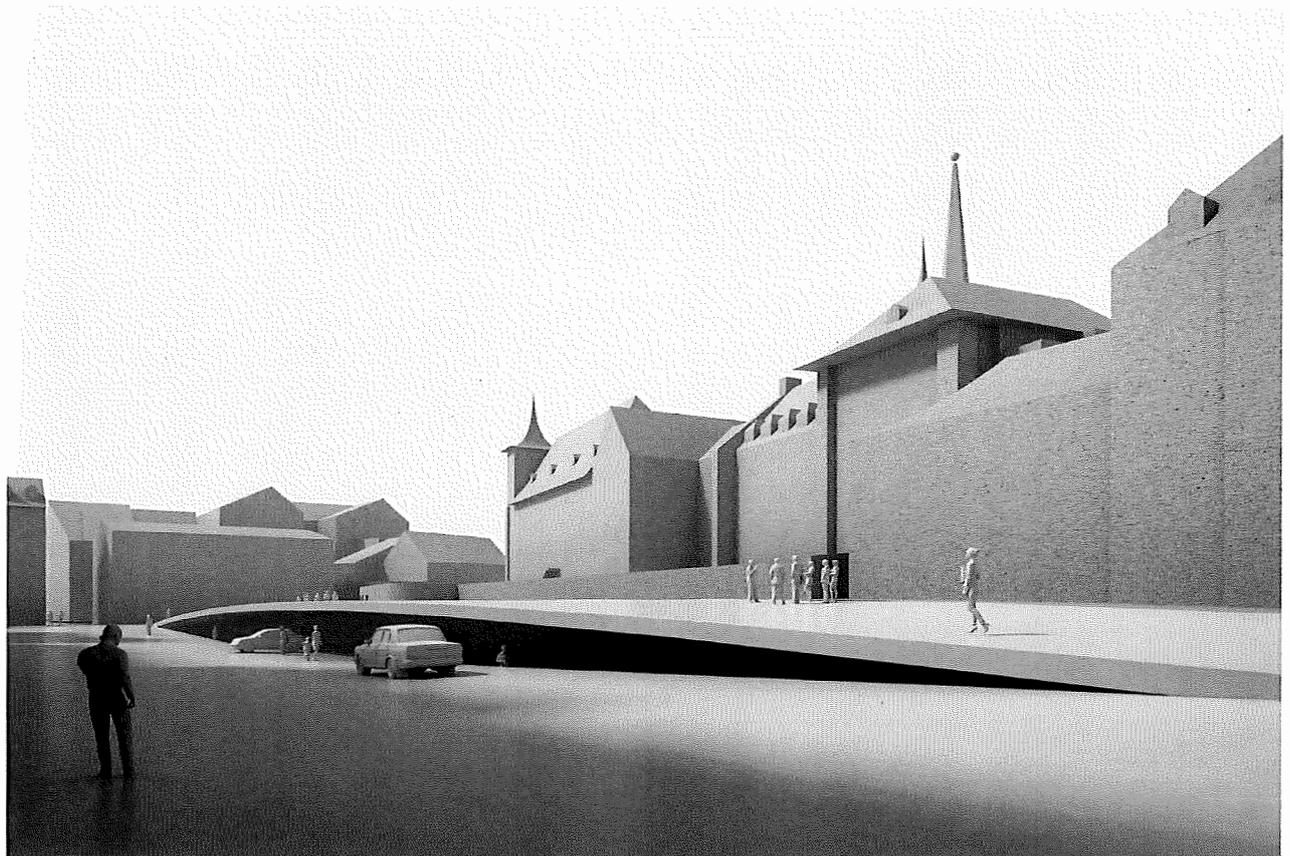
PERSPECTIVE



PERSPECTIVE

1807_COP | place de la concorde, payenne

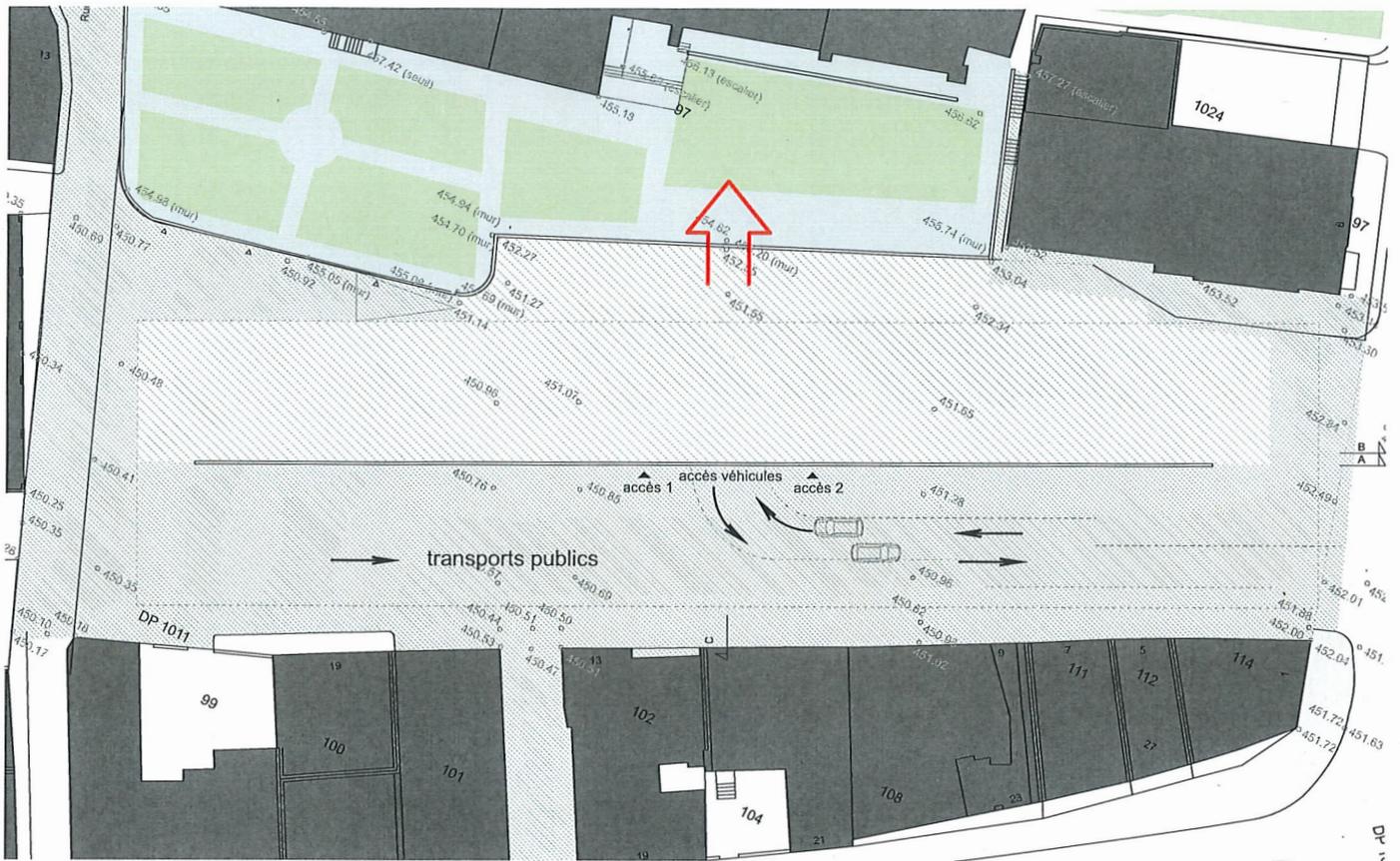
format A3
Chappuis Architectes + ACDS, Payenne | 05 10 2016



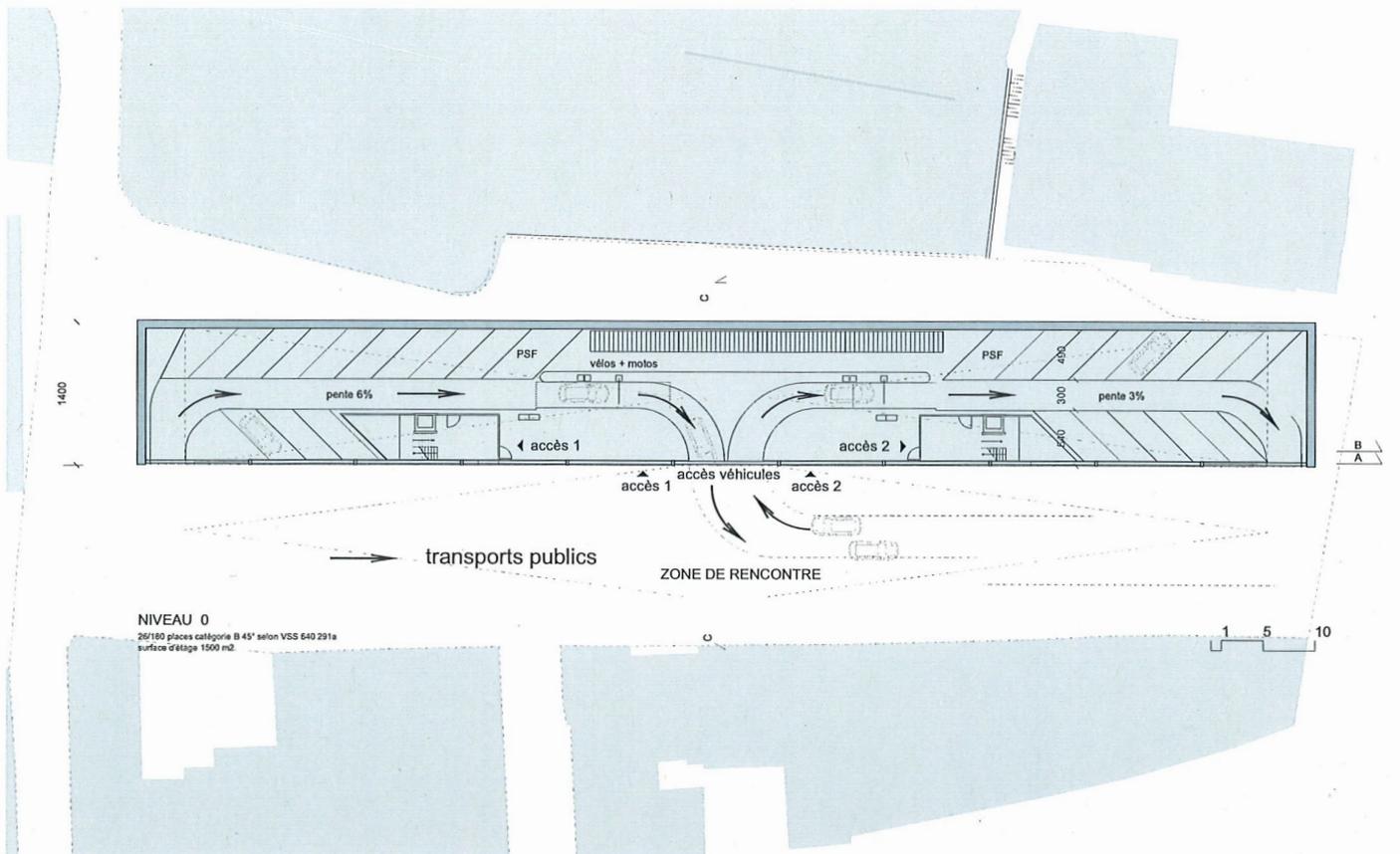
PERSPECTIVE

1807_COP | place de la concorde, payenne

format A3
Chappuis Architectes + ACDS, Payenne | 05 10 2016

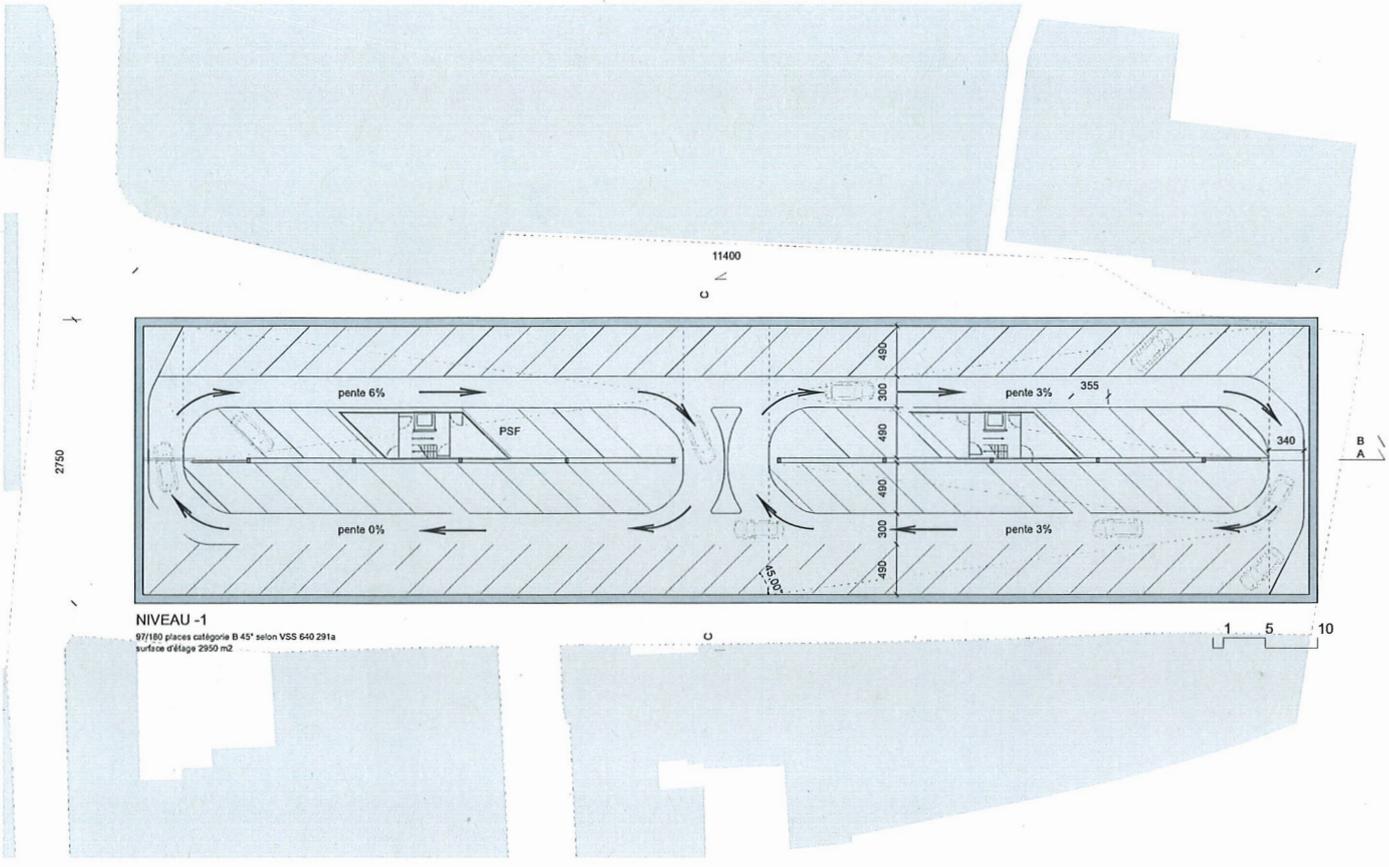


PLAN DE SITUATION_1//333

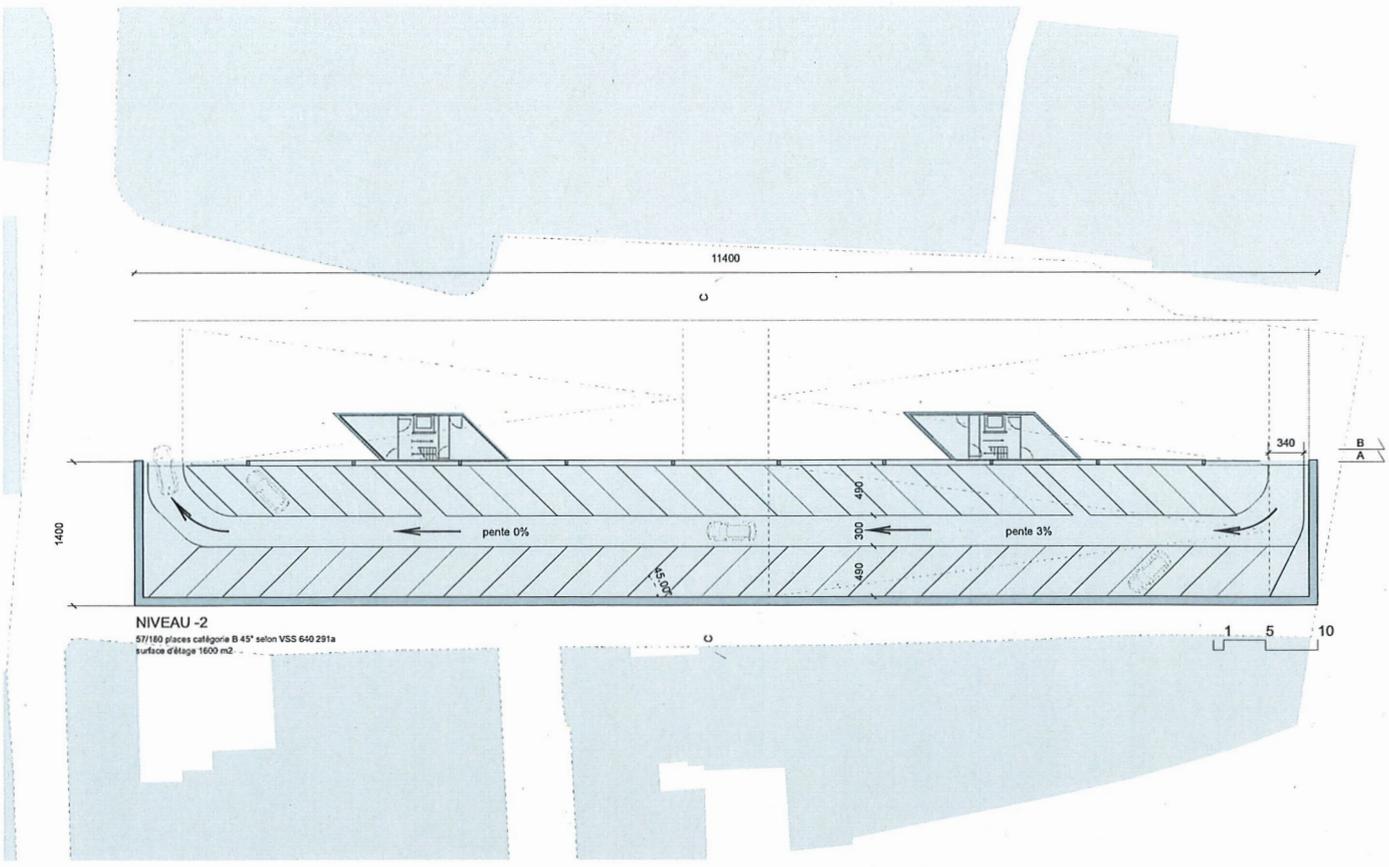


NIVEAU 0
26/180 places catégorie B 45' selon VSS 640 231a
surface d'étage 1500 m²

PARKING 180 CASES - NIVEAU 0_1//333



NIVEAU -1_1/333



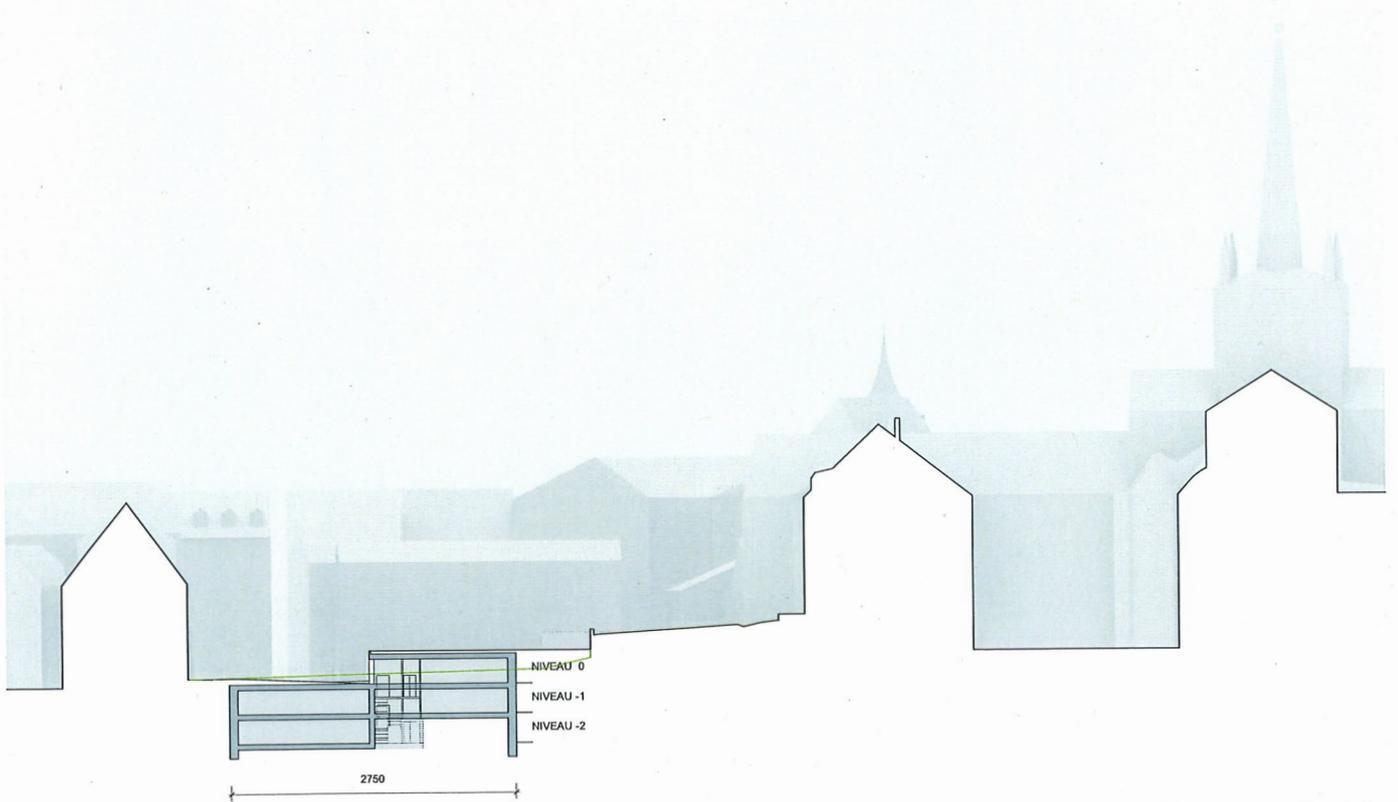
NIVEAU -2_1/333



COUPE BB_1/333

1807_COP | place de la concorde, payenne

format A3
Chappuis Architectes + ACDS, Payenne | 05 10 2018



COUPE CC_1/333

1807_COP | place de la concorde, payenne

format A3
Chappuis Architectes + ACDS, Payenne | 05 10 2018

COMMUNE DE PAYERNE

ETUDE D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA CONCORDE

Présentation SCEP du 20.06.2019

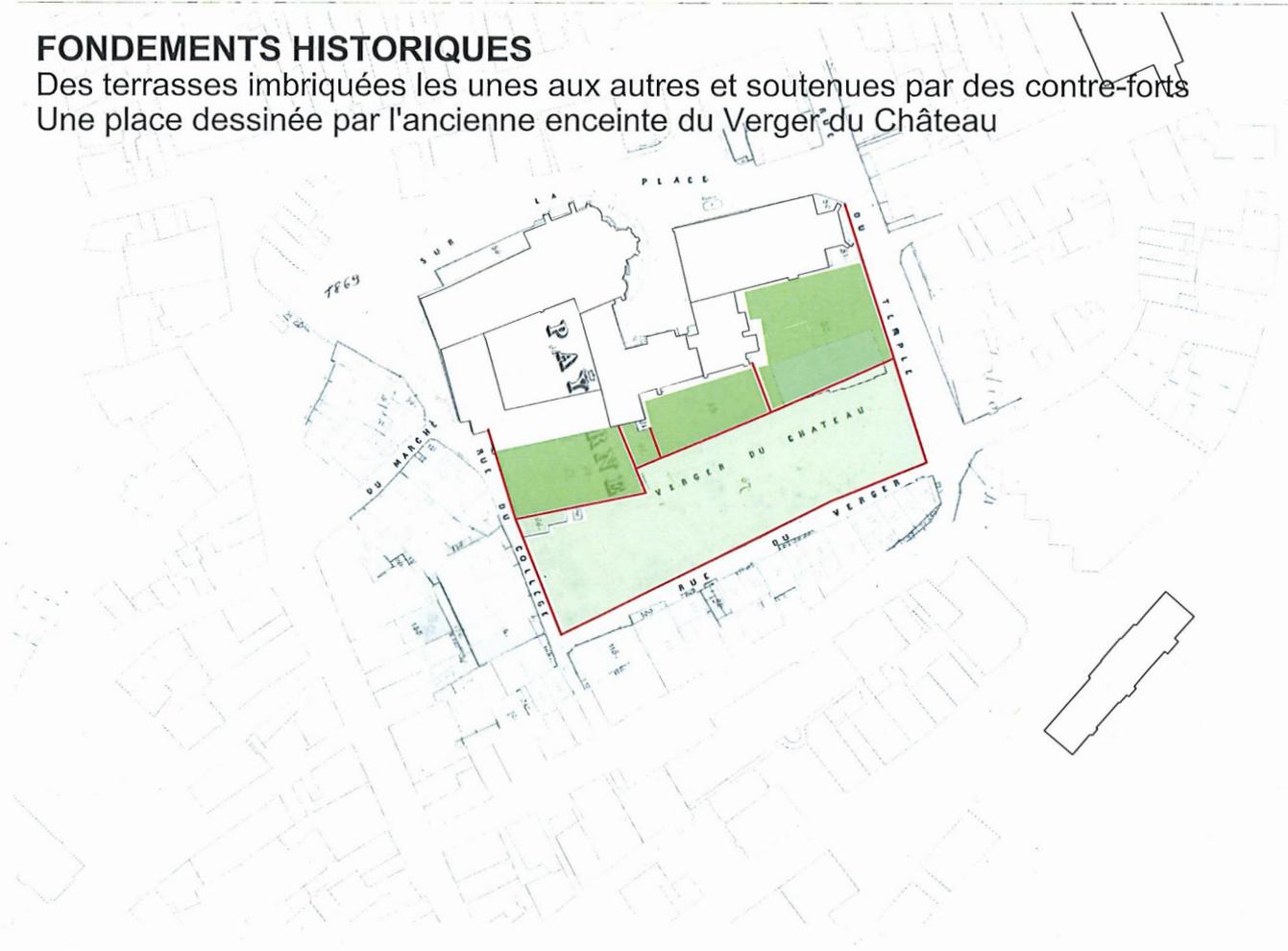
DOCUMENT PROVISOIRE DE TRAVAIL - le 06.06.2019

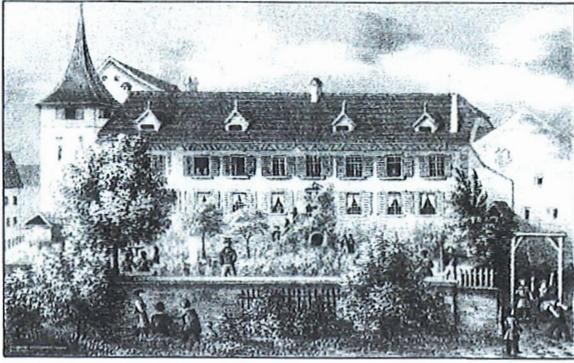
paysageSTION
architectes-paysagistes sia

PAYSAGESTION SA
Architectes-paysagiste SIA
rue de la Louve 12, 1003 Lausanne
T 021.331.23.23
pg@paysageSTION.ch - www.paysageSTION.ch

FONDEMENTS HISTORIQUES

Des terrasses imbriquées les unes aux autres et soutenues par des contre-forts
Une place dessinée par l'ancienne enceinte du Verger du Château





Reconstituer le "Jardin des Demoiselles"



1841 Payerne — Le Château

Échelle 1/5000, 1841, 1842

Replanter des arbres fruitiers sur la place



1645 Relocaliser les jardins utiles

USAGES DES JARDINS D'HIER ET D'AUJOURD'HUI



A l'intérieur de l'enceinte... des jardins thérapeutiques de l'Abbaye, cimetière du Temple et verger du Château



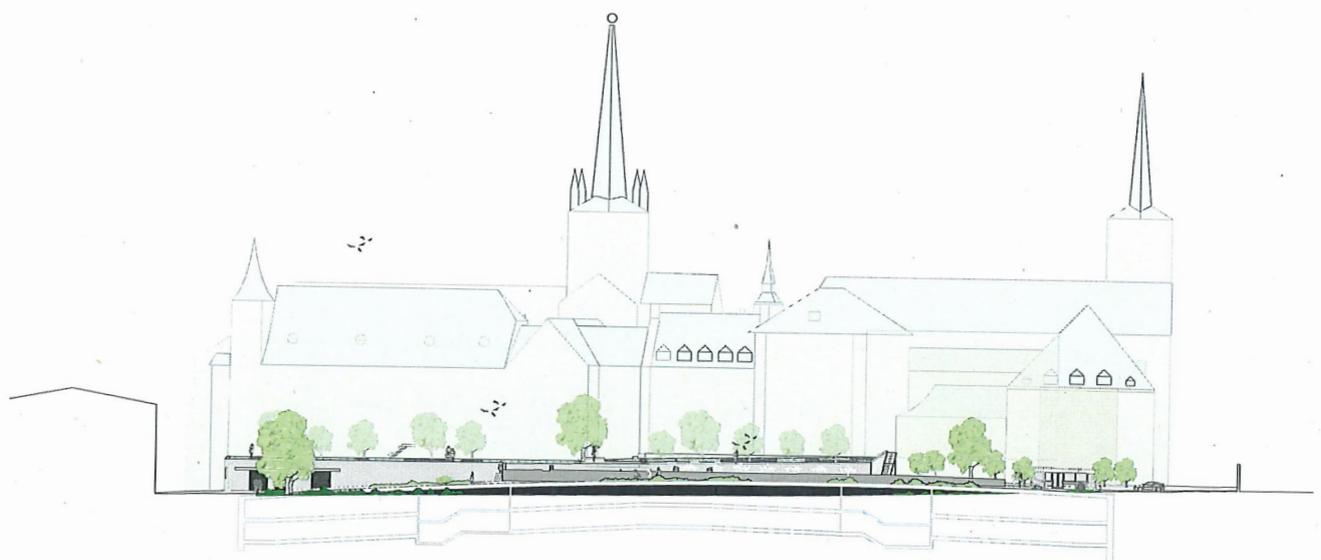
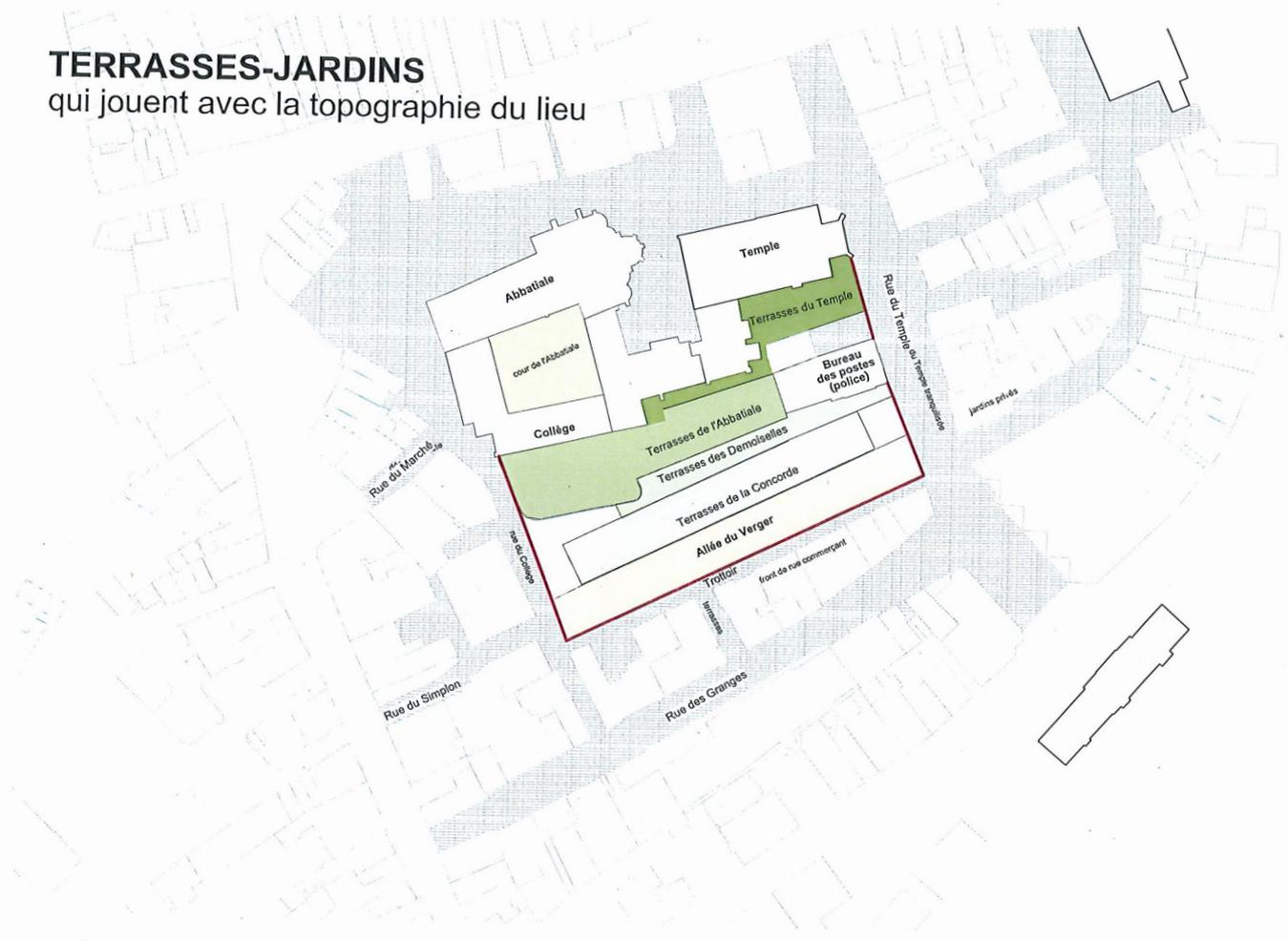
Exposition des vignes de Payerne contre les murs d'enceinte

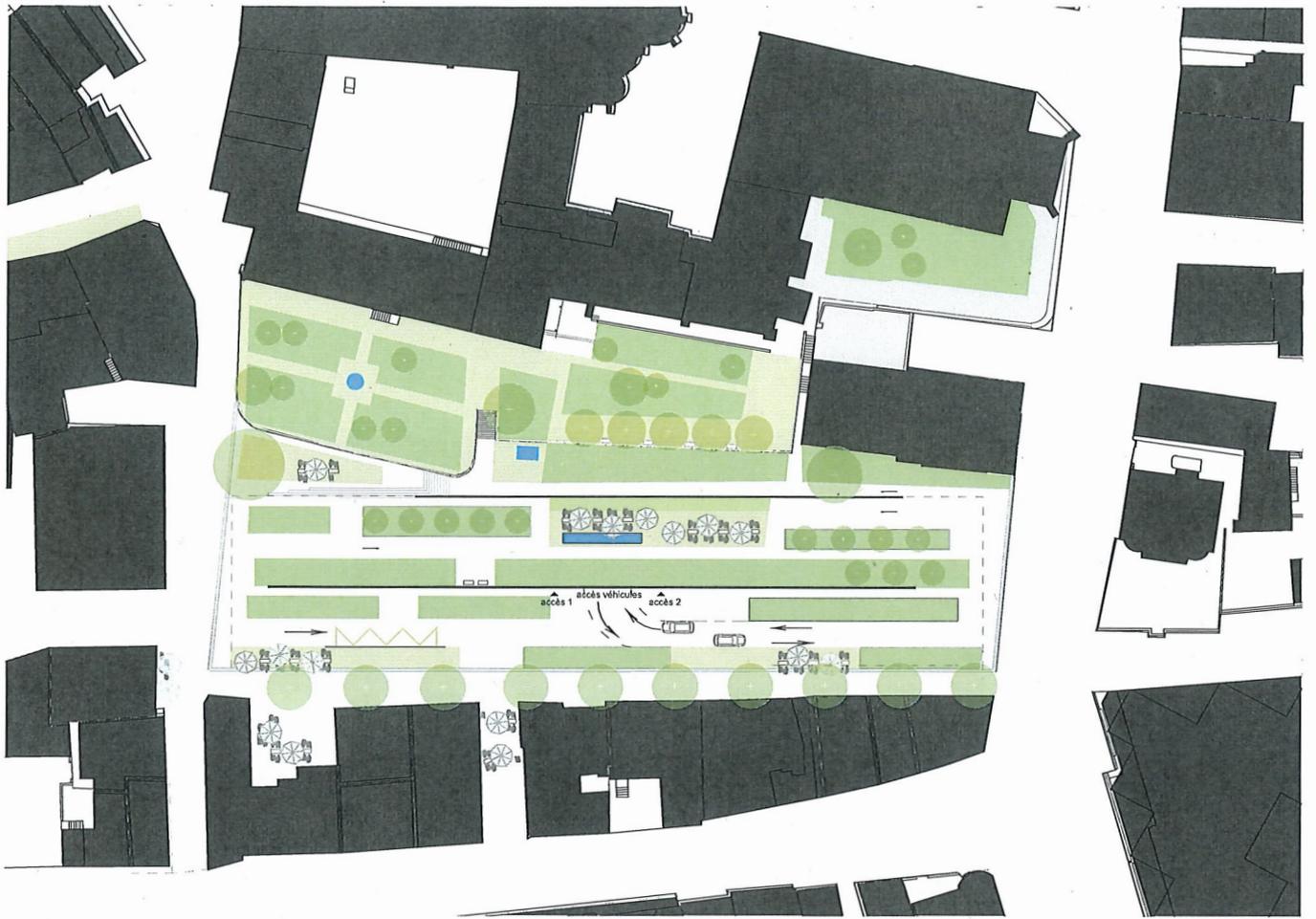


Utilisation actuelle des jardins de l'Abbatiale comme potagers privés

TERRASSES-JARDINS

qui jouent avec la topographie du lieu





AMBIANCES TERRASSES-JARDINS

Sur dalle, bandes jardinées et arbustives, offrant ombrage et roseraies

Contre les soutènements, exposition de vignes et de roses "de Payerne"

En pleine terre, plantation d'arbres fruitiers ou tilleuls, éventuellement en mail sur la Place



Pierre-Alain Pantet
Rue de la Bombazine 40
1530 Payerne

Payerne, le 20 avril 2021

Monsieur Cédric Moullet
Président du Conseil Communal
1530 Payerne

Concerne : Démission du Conseil Communal de Payerne et de la commission des Finances.

Monsieur Le Président, Mesdames, Messieurs,

J'ai décidé de ne pas briguer un deuxième mandat, suite à des problèmes de santé, Je vous annonce ma démission du Conseil Communal de Payerne pour la fin du mois d'avril 2021.

Ma participation en tant que Conseiller Communal fut une bonne expérience, très enrichissante.

Je vous souhaite à tous, une bonne continuation et de prendre toujours des décisions judicieuses pour le présent et le futur et émet mes vœux les meilleures pour l'avenir de notre Commune.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers Communaux, mes salutations les Meilleures.

Pierre-Alain Pantet



Annexe : copie à Monsieur Christian Gauthier Président de la Commission des Finances.

Conseil communal de Payerne

Motion Bucher et consorts

Un fond pour l'incitation aux actions durables

Contexte

La commune de Payerne a dernièrement accepté une motion, afin de réduire de 50% son impact carbone d'ici à 2030. Dans ce cadre, nous souhaitons proposer un projet, déjà en place dans la commune de Chardonne qui, à notre sens, permettra d'encourager la population et les personnes morales à accélérer ce processus. De plus, le Conseil d'Etat vaudois, par l'intermédiaire de Christelle Luisier, a dernièrement proposé un accompagnement aux communes pour la mise en place de leurs plans climat, ce qui va également dans le sens de cette motion, afin de favoriser la transition écologique.

Concrètement, le but est de mettre en place un système permettant à la Commune de soutenir le financement de projets durables, tels que l'installation de capteurs solaires thermiques, la promotion des cellules photovoltaïques, la construction de bâtiments satisfaisants aux exigences du label *Minergie*, le chauffage au bois, le remplacement de chauffages électriques directs ou encore l'encouragement à la mobilité durable.

Proposition de fonctionnement

Le règlement de la Commune de Chardonne prévoit de taxer les ménages à hauteur de 0.5cts/kwh, soit environ 18.- par ménage à l'année. Sur les quelques 4'456 ménages que compte Payerne, le fond serait renfloué de plus de 80'000.- par an. À Chardonne, cette taxe est directement prélevée par l'entreprise de distribution énergétique sur la facture annuelle, et ce, de manière distincte. Les personnes touchant l'AVS/AI ou autres cas exceptionnels sont exemptées de cette taxe.

Peuvent ensuite bénéficier de ce fond toute personne, physique ou morale, remplissant les conditions demandées par la Commune. Si le projet vient à ne plus correspondre à ces conditions ou que le-la bénéficiaire ne respecte plus le contrat, la subvention peut être révoquée et la personne amendée.

Ladite Commune a également dédié un onglet « développement durable » sur son site internet. Tous les habitant-es peuvent facilement y trouver les divers formulaires de demandes de subvention selon la nature du projet, ainsi que le règlement du fond.

Enfin, une commission permanente a été désignée par la Commune, afin de s'occuper de la sélection et du suivi de ces projets. Cette commission peut également proposer des projets allant dans le sens du développement durable, comme par exemple la création de places de parc dédiées aux voitures électriques ou une station de vélos électriques à disposition de la population. Le règlement de la Commune vaudoise (CF: voir annexe 1) est selon nous un bon exemple à suivre pour la mise en place et le fonctionnement de ce fond.

Conclusion

Ce genre de fond solidaire permettrait à n'importe quel·le citoyen·nes, peu importe sa classe salariale, de mettre en place des projets écologiques individuels. Il aiderait également les entreprises locales à diminuer leur empreinte carbone.

En tant que Citée de l'énergie, il est important que Payerne montre la voie et donne un signal fort à la population.

Nous le savons : chaque geste compte et à son importance. La création de ce fond permettra l'émergence de nouvelles idées concrètes. De l'achat d'un vélo électrique au changement d'un système de chauffage, quelle que soit la dimension du projet, nous pouvons aider et inciter chaque payernois·e à changer sa manière de consommer et de concevoir l'énergie !

C'est pourquoi, par cette motion, nous demandons à la Municipalité de modifier ou mettre en place un fond de soutien aux actions durables, des personnes physiques ou morales de la Commune, ceci en prélevant une taxe en fonction de la consommation d'électricité de chaque ménage/entreprise.
